

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
  M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire  
  M. MARIO DUMAIS, commissaire  
  M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 118

Séance tenue le 8 avril 2003, à 13 h  
Le Dauphin  
600, boulevard Saint-Joseph  
Drummondville

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2003 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MRC NICOLET-YAMASKA	
RAYMOND BILODEAU .....	2
COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC	
NATHALIE LEBLANC, MICHEL POMERLEAU, DENIS RICHARD .....	14
LAURENT JUNEAU .....	37
REPRISE DE LA SÉANCE .....	41
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES BOIS-FRANCS	
ROBERT BÉLIVEAU, DAMIEN LEMIRE .....	41
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU PORC DU QUÉBEC INC.	
RÉAL BOUTIN, PIERRE FALARDEAU, ÉLISE GAUTHIER, FRANCIS POULIOT, MARIE-JOSÉE TURGEON .....	52
AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS	
PIERRE GAUDET, STÉPHANE LABEL .....	68

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je m'appelle Louise Boucher et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

10 Cet après-midi, nous entendrons six mémoires. Donc, six groupes et citoyens se sont inscrits préalablement auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin, et donc ont réservé à notre horaire leur présentation.

15 Je tiens à informer ceux qui auraient souhaité déposer un mémoire à la Commission, j'aimerais leur dire qu'il n'est pas trop tard, qu'il est toujours possible de le faire, que vous avez jusqu'au 15 mai pour le faire, mais que vous n'aurez pas la possibilité de le présenter à la Commission puisque notre calendrier est *booké*.

20 Nous poursuivons d'ailleurs nos travaux ce soir ici à Drummondville. Nous serons, demain après-midi et demain soir ainsi que jeudi matin, après-midi et soir, à La Pocatière. Et nous serons, vendredi après-midi et vendredi soir, à Sainte-Marie. Nous terminerons nos travaux la semaine prochaine à Sainte-Marie, puisque nous aurons des séances à compter de mardi après-midi jusqu'à jeudi soir dans cette municipalité. Après quoi, la Commission se retirera pour rédiger le rapport qu'elle doit remettre au ministre de l'Environnement le 15 septembre prochain.

25 J'informe tous ceux qui ont à faire des présentations, qu'ils disposeront au total d'une demi-heure, incluant le questionnement de la Commission. Donc, on vous demande, s'il vous plaît, de résumer le plus possible en quinze minutes le contenu de votre mémoire pour qu'on puisse échanger avec vous sur vos propositions ou l'opinion que vous y énoncez. Par contre, dans le cas de la Coopérative fédérée, une heure est prévue à l'horaire, au total.

30 Alors, j'informe également tous ceux qui sont dans la salle qu'il est possible, s'il advenait qu'un fait mentionné par un participant vous apparaisse erroné, il vous est possible, en vous inscrivant préalablement au registre du droit de rectification, de rectifier ce fait. Ce n'est pas là  
35 l'occasion qui vous est donnée d'argumenter sur l'opinion d'un citoyen, mais vraiment une occasion qui vous est offerte de corriger des données, des faits pour que la Commission ait l'information exacte.

40 Les transcriptions sont assurées, aujourd'hui, par madame Lise Maisonneuve, parce que tout ce qui est dit en audience publique est enregistré. Ces transcriptions seront disponibles, la semaine prochaine, dans notre site Internet ainsi que dans les centres de consultation de la Commission.

45 Alors sans plus tarder, j'invite le premier participant de l'après-midi, il s'agit de la MRC Nicolet-Yamaska et son porte-parole, monsieur Raymond Bilodeau. Bonjour, monsieur Bilodeau.

**M. RAYMOND BILODEAU :**

50 Oui, bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires. Alors, c'est à titre de préfet de la MRC de Nicolet-Yamaska qu'au nom de cette MRC, je présente le mémoire qui vous a été acheminé préalablement.

55 Alors, je vous signale que notre intérêt à participer à ces audiences et à vous faire part de notre position vient du fait que nous avons, depuis les deux dernières années, réfléchi particulièrement sur trois problématiques ou trois dimensions de la réalité agricole de notre territoire. Et ça s'est soldé dans le temps, par le fait que nous avons mis sur pied deux RCI, l'un concernant la protection des forêts.

60 Le deuxième concerne la cohabitation des usages agricoles, avec un volet particulier pour de l'encadrement au niveau des porcheries. Notre règlement est venu et a été mis en application avant le moratoire. Donc, il a fait une démarche autonome avant que le moratoire provincial soit décrété.

65 Et la troisième partie, nous sommes à élaborer, en ce moment, une politique de l'administration ou de la gestion des cours d'eau, bien sûr dans la perspective de protection de l'environnement et dans la perspective nouvelle que des comités de bassins versants se mettent en place sur notre territoire. Parce que nous avons trois rivières distinctes, qui occasionnent des comités de bassins versants. Deux sont déjà formés, le troisième le sera vraisemblablement au mois de juin.

70 Alors, dans ce contexte, je vais m'en tenir et je retiens votre message, je vais tenter de m'en tenir dans la présentation à une quinzaine de minutes, compte tenu que le texte est déjà déposé, pour vous permettre d'aller plus loin par du questionnement.

75 Cependant, il y a des gens que la vie en couleur intéresse davantage. Nous avons aussi, dans le cadre du mémoire, produit un document qui est sur Power Point, dont j'ai une copie couleur que je vais vous remettre à la fin. Il comporte plusieurs photos couleurs soit des bassins versants ou soit de la situation du boisé dans notre MRC où est le plus grand déboisement, compte tenu de la zone agricole. Nous avons également un certain nombre de photos des rivières, de la situation.

80  
85 Alors, si j'avais dû vous le présenter, j'aurais pris minimalement trente-deux minutes, ça a été chronométré. Je préfère m'en tenir au texte qui contient les mêmes éléments, et ceux-ci vous seront passés. Et si vous avez besoin du support complet sous forme de disquette, il sera également disponible.

**LA PRÉSIDENTE :**

90 Nous apprécierions avoir le support sous forme de disquette, parce que nous déposons les documents et ils sont accessibles par Internet.

**M. RAYMOND BILODEAU :**

95 Alors, vous comprenez que dans ce document, nous parlions à la fois de la gestion de l'eau, la politique à venir sur la gestion de l'eau, des cours d'eau particulièrement. Nous parlions des forêts et nous parlions des usages agricoles, cohabitation. Alors que dans le mémoire, nous nous sommes centrés davantage sur le RCI sur les usages agricoles.

100 Rapidement, dans un premier temps — je ne fais que les grandes lignes — la MRC de Nicolet-Yamaska, 97 % de son territoire est protégé par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Alors, vous comprenez donc que la MRC de Nicolet-Yamaska, avec ses 16 noyaux urbains, dont la Ville de Nicolet qui comporte 8 000 habitants, on compte, toute la MRC, 23 000 habitants, alors vous comprenez que l'agriculture y est prépondérante. Comme dans bien des régions du Québec, cependant, nous connaissons une légère baisse de la population, avec  
105 un taux de vieillissement qui se compare à l'ensemble de la province, mais un exode des jeunes vers les grands centres qui est plus grand.

Alors, c'est avec ces préoccupations que nous avons amorcé un certain nombre de réflexions. La première réflexion s'est amorcée parce que, entre 1988 et 2002, nous avons perdu  
110 5 % du couvert forestier. Nous étions à 32 %; nous sommes à peu près à 27 % en ce moment. Les experts parlent de bon équilibre à 33 %. Alors, nous sommes déjà en dessous de ce que les écologistes appellent une moyenne souhaitable pour les équilibres flore, faune et qualité de vie.

115 La région du lac Saint-Pierre, vous le savez, a été proclamée dans le cadre de la biosphère du lac Saint-Pierre, biosphère mondiale, comme une richesse particulière en raison de sa grande variété d'habitats fauniques et de la flore qui est là. Et les couloirs des grandes rivières dont j'ai parlé tout à l'heure, la rivière Bécancour, la rivière Nicolet, la rivière Saint-François, évidemment se jettent soit dans le lac Saint-Pierre ou à proximité du lac Saint-Pierre.

120 Donc, vous comprendrez le lien entre l'eau, les forêts et la nécessité de protéger ce territoire rural, parce que nous croyons que si nous avons laissé aller les choses sans encadrement, il y a quelques années, le nombre d'activités qui s'y seraient déroulées aurait sans doute été néfaste pour l'équilibre de ces écosystèmes et de ces réalités naturelles de notre patrimoine.

125 À titre indicatif, je vous signale que chez nous, l'agriculture, c'est 18 % des emplois, les entreprises manufacturières 20 % et 62 % pour le secteur tertiaire. Ces chiffres étant approximatifs. Ils datent de 2002, selon nos sources. Alors que beaucoup de régions du Québec, qui ont des milieux ruraux, n'ont que 8 % d'activités agricoles, nous en avons 18 %. C'est donc  
130 très important l'agriculture chez nous. Mais nous avons le souci également d'assurer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens qui préfèrent vivre dans la ruralité. Alors, il faut sauvegarder leur position.

135 L'introduction, je l'ai faite tout à l'heure, ce qui était dans votre texte. Je vais directement au RCI que nous avons fait sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles. Alors, je suis à la page 3.

140 Dans le fond, ce que nous avons voulu faire, nous, c'est qu'on était conscients que la MRC avait comme rôle et responsabilité de faire en sorte que les orientations du gouvernement ayant été déposées, nos schémas d'aménagement devaient suivre le plus rapidement possible. Or, pour faire un schéma d'aménagement, il faut faire avancer plusieurs dossiers à la fois. Et comme il y a beaucoup de lois qui se sont ajoutées pour les MRC, pour les secteurs comme chez nous, il est très difficile de faire et d'arriver rapidement à un schéma d'aménagement sans passer par plusieurs révisions partielles. Alors, c'est ce que nous sommes en train de faire chez nous.

145 Cependant, il nous est apparu important de former un comité dont la composition est indiquée, largement représenté des maires de la MRC, des gens du MAPAQ, de l'UPA, du ministère de l'Environnement, une industrie agroalimentaire qui s'appelle COVILAC, également le CRE de notre région aussi qui s'est joint, pour élargir notre réflexion et de dire en quoi pouvons-nous faire en sorte que le milieu rural se développe harmonieusement. Et une des premières choses qui a été identifiée, nous avons voulu établir des normes par rapport à l'établissement des porcheries.

155 Au moment où nous avons débuté nos données, il y avait sur le territoire une annonce dans la région Centre-du-Québec de plus de 40 projets de type porcherie variés, en termes de dimension, qui étaient en attente d'approbation ou qui étaient en préparation de demande. Alors, c'est ce qui fait que nous avons eu un avis de motion avec effet de gel qui a permis de dire: «Laissez-nous réfléchir avant que les différents ministères se prononcent là-dessus.»

160 Essentiellement, en page 4, vous avez le fruit de la réflexion des membres du comité. C'est au deuxième paragraphe. Je ne vous dis pas tout, mais je vous dis que l'implantation de plusieurs grands élevages porcins sans plan d'aménagement préalable nous semble inquiétant. Je vous parle de l'année 2001 surtout, là, à ce moment-là où la réflexion fin 2000, 2001 a commencé.

165 Dans notre territoire, autrement dit, on a beaucoup de gens, au niveau rural, qui veulent s'établir et qui habitent les rangs, qui habitent le territoire et qui réclamaient une certaine forme de qualité de vie, jusqu'à un certain point.

170 Comme il nous reste que 27 % en forêt, nous trouvons inquiétant également qu'un certain nombre... l'industrie porcine fasse, elle n'est pas la seule, mais fasse de la pression sur les forêts pour qu'elles soient défrichées et qu'elles deviennent des terres d'épandage, finalement. La grande culture est à la recherche aussi, a les mêmes besoins finalement, ce n'est pas ciblé seulement à l'industrie porcine.

175 Et nous étions assurés que si on proposait une réflexion et une réglementation, on aiderait notre MRC à avoir cette cohabitation harmonieuse et tout en permettant tous les éléments par

rapport à la production agricole, mais à l'intérieur d'une réglementation et d'un encadrement qui nous semblent minimalement acceptables.

180

C'est pourquoi essentiellement nous avons établi deux choses à l'intérieur de notre règlement. Je vais vous résumer les autres aspects, mais par rapport aux porcheries. Nous avons utilisé une limitation de la superficie au sol des bâtiments tout en s'assurant avec des statistiques que l'exploitation soit rentable, puis nous avons imposé une distance minimale entre deux établissements porcins. Alors, c'est 1 500 mètres s'il n'y a aucune mesure d'atténuation, mais c'est 900 mètres s'il y a des mesures d'atténuation.

185

Je ne sens pas le besoin de préciser mesures d'atténuation, évidemment dôme sur une fosse, brise-vent et autres mesures liées à la technologie qui assurent une façon.

190

À la page 5, le contenu du RCI est davantage développé sous les autres aspects. Évidemment, à l'intérieur du RCI, on a protégé davantage les périmètres d'urbanisation, nos 16 périmètres d'urbanisation, des choses connues, des distances minimales surtout lorsqu'il s'agit d'élevage à forte odeur. Il y a eu une bonne collaboration là-dessus.

195

Je vous signale que ce RCI s'est fait en collaboration avec le comité. Il y a eu une large réflexion, une diffusion. Le contenu du RCI a été soumis à trois séances distinctes du CCA pour fins de consultation. Donc, il a permis d'arriver à un certain résultat. S'il n'y a pas eu unanimité, du moins, il y a eu des consensus majoritaires.

200

Donc, les usages permis dans les zones de villégiature, toujours pour protéger ces espaces-là: la Réserve de la biosphère; les tourbières de Sainte-Eulalie, qui sont un espace où les écosystèmes sont nombreux, et on demande que le drainage ne soit pas fait pour préserver ça; les bâtiments d'élevage de suidés, je vous en parlais tout à l'heure en termes de volumétrie et d'espace entre les bâtiments, je n'y reviens pas; les distances séparatrices étaient celles qui avaient des orientations gouvernementales.

205

Globalement, ça vous donne une idée du contenu du RCI. On a mis les points les plus importants. Mais bien sûr, on a profité de l'occasion pour, dans cette cohabitation-là, étendre la réflexion beaucoup plus loin que se situer par rapport à l'élevage porcin. C'est pour ça qu'il y a beaucoup d'autres éléments qui sont à l'intérieur du RCI et qui concourent à développer cet élément-là.

210

Alors, avant de faire des recommandations, j'en arriverais à vous livrer le message final. Finalement, ce que je voulais dire, c'est que la MRC, lorsqu'elle s'est donné cet encadrement, nous avons franchi, j'appellerais ça des obstacles. Il y avait eu le projet de loi qu'on appelle 134, qui permettait aux MRC de faire un certain nombre de démarches, à condition que les consultations soient faites ou tout.

215

Il y a eu le projet de loi 106, qui était un peu réducteur par rapport au domaine agricole. Nous, nous avons quand même... parce que je vous signale que notre règlement a été approuvé avant que le projet de loi 106 ne soit passé. Alors, il a été déclaré conforme aux orientations.

220

225 Mais cependant, on s'aperçoit que dans le projet de loi 106, il y a des articles qui disent que, bon, le fait de gérer la concentration d'usages, ça ne devrait pas s'appliquer au monde agricole. Nous, on nous a dit que dans le contexte où il a passé, il était conforme évidemment aux orientations gouvernementales. Donc, je vous signale ça mais, en même temps, les recommandations vont être teintées d'un peu ça.

230 Nous croyons absolument essentiel qu'une MRC dans un schéma d'aménagement, absolument essentiel qu'elle crée des encadrements pour l'équilibre de vie de nos citoyens. Qu'ils soient de nature économique, que ce soit par rapport au domaine résidentiel, que ce soit par rapport à la qualité de vie tout court, il faut absolument qu'une région comme la nôtre continue d'être une région que les gens des milieux urbains, aux environs, aient le goût de fréquenter.

235 Vous savez, à cette période-ci, je donne un exemple, à Baie-du-Febvre, c'est le regard sur l'oie blanche, où des centaines de milliers d'oies blanches s'arrêtent à Baie-du-Febvre. Cette année, je préside cet événement-là. Vous ne sauriez croire combien il y a de retombées d'ordre touristique, des scientifiques, des sorties familiales, de développement de gîtes, de restauration qui s'améliore d'une année à l'autre, et j'en passe, des expositions de peinture sur l'art animalier qui sont quasi une référence au Québec.

240 Alors, je ne vous donne que cet exemple-là, en plus de parler du développement d'autres projets qui, dans notre MRC, vont... par exemple, la foire agroalimentaire du Grand Saint-Esprit qui, à l'automne, rassemble des milliers de personnes venant de partout au Québec pour venir déguster les primeurs des nouveaux fruits et légumes et toutes sortes d'oeuvres d'artisanat.

245 Si une MRC comme la nôtre veut continuer de vivre, et je sais que le gouvernement du Québec développe beaucoup la vie en région, il nous encourage à le faire, il faut que les MRC, en retour, aient les moyens légaux de légiférer et de faire des encadrements.

250 Mais les recommandations que la MRC a formulées à cet égard, je vous prie de faire un lien entre la recommandation 2.1 et 2.2 parce que les deux se touchent, nous aimerions que chaque MRC puisse aménager et développer sa zone agricole en fonction de ses particularités et selon ses moyens déterminés localement, et non pas qu'après une certaine période, on arrive à recommander au gouvernement un modèle unique partout.

255 Nous voudrions, de la même façon -- ces dernières années, nous avons observé que le gouvernement du Québec, par certaines lois, tend à restreindre les pouvoirs municipaux, principalement en ce qui a trait à la zone agricole, et ils cèdent à du lobby de certains groupes d'intérêt, ce que nous regrettons. Parce qu'un groupe d'intérêt peut demander pour des fins purement essentielles à son association ou à son groupe, mais les MRC ont le devoir, jusqu'à présent, d'aménager le territoire et de donner les grandes orientations. Alors, si on ne nous donne pas les marges de manoeuvre pour le faire, vous constatez le problème.

260 Les recommandations 3 et 4, on dit, on a remarqué dans tout le processus que nous avons fait, et je ne veux pas cibler des gens en particulier, mais le manque de concertation entre



ministères et surtout le manque d'harmonisation des lois et règlements qui touchent à l'environnement.

270 Je vous donne à titre d'exemple, au moment où on a commencé à travailler notre RCI, nous avons demandé des données au MAPAQ. Bon, ils nous ont fourni certaines données, nous disant que les autres étaient plus confidentielles. Les données qu'ils nous ont fournies, dans beaucoup de cas étaient très différentes des données du ministère de l'Environnement sur le même sujet parce qu'ils n'avaient pas le même support informatique. Et on a eu beaucoup de mal  
275 à obtenir en direct ces choses-là, parce que les associations comme l'UPA disaient aux agriculteurs: «Bien, vous n'avez pas à fournir des renseignements à titre personnel.»

Quand on veut établir le portrait d'une région et qu'on ne peut pas avoir les données en provenance des ministères, qu'il y ait une banque de données unique, s'il le faut, pour protéger l'intérêt des particuliers, ça, j'en suis. On ne voulait pas avoir le portrait de chaque agriculteur ou de chaque entreprise, mais nous voulions avoir par région, nous voulions savoir si on était en surplus d'épandage. Personne ne pouvait nous le dire avec certitude. Ça a pris des mois et des mois. L'un nous disait qu'on l'était, l'autre qu'on ne l'était pas. C'est inquiétant pour une MRC à qui on confie le pouvoir et le devoir d'aller faire des grands encadrements. Et c'est dans ce sens-là  
285 qu'on vous le formule.

Finalement, le 3 et le 4 vont aussi ensemble, si nous avons remarqué une lacune au niveau de la fourniture de matériel, nous avons besoin que le gouvernement nous aide, en réalité.

290 Ma réflexion finale est sur le schéma d'aménagement, je vous en parlais tout à l'heure. Il m'apparaît que pour les MRC, le processus d'établir un schéma d'aménagement aux cinq ans est devenu un processus dépassé à cause de l'accélération des choses maintenant. Une MRC autrefois, en 1982, nos MRC ont vingt ans globalement, la nôtre en tout cas, on me disait qu'en l'espace de dix-huit mois, on rassemblait les éléments, on les mettait dans un schéma  
295 d'aménagement. On les présentait provincielement, elles étaient approuvées dans les mois qui suivaient. Maintenant, le processus, on n'arrive pas à le faire parce que les lois changent constamment. On est toujours comme: au moment où on l'a fait, si on cristallise ça, un an plus tard, on va être dépassé par trois sections sur cinq.

300 Notre proposition, qui de plus en plus au niveau de la MRC fait son chemin, que le gouvernement du Québec, le ministère des Affaires municipales conviennent d'un schéma d'aménagement — j'ose employer le mot virtuel maintenant qu'on a tous les instruments qu'il faut — et lorsqu'une loi arrive, qu'ils demandent aux municipalités d'adapter à leur schéma d'aménagement simplement les aspects qui sont là. Et on aurait un schéma d'aménagement  
305 permanent, et ne seraient approuvées que les modifications issues qui sont nécessaires dues à l'adoption d'une loi ou à une démarche, comme nous l'avons fait, de réflexion parce que les choses l'exigent.

310 Alors, bientôt, nous allons probablement acheminer, au niveau des Affaires municipales, une réflexion qui va porter sur le schéma d'aménagement et la nouvelle nature qu'il pourrait avoir. Mais il me semblait utile de vous la signifier, parce que les RCI qu'on a faits et les politiques,

forcément deviennent de la matière première pour notre futur schéma d'aménagement si jamais les choses ne changent pas.

315           Alors, pour l'essentiel, ça résume les choses. Et effectivement, je pense que j'ai pris largement mon temps, mais j'imagine qu'il reste du temps pour des questions. Et s'il y avait des commentaires par rapport soit à la version informatique ou autre, ça me ferait plaisir d'y répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

320           Je vous remercie. En fait, vous avez pris à peu près dix-huit minutes, ce qui est bien.

325           Ma première question, c'est en rapport avec le cadre légal actuel. En fait, vous nous recommandez de recommander au gouvernement de donner ou de redonner aux municipalités les pouvoirs nécessaires pour aménager et développer leur territoire. Alors, au regard du cadre réglementaire actuel ou du cadre légal actuel, qu'est-ce que vous souhaiteriez voir modifié plus précisément?

**M. RAYMOND BILODEAU :**

330           Oui. Je vous dirais qu'au cours des dernières années, les nouvelles lois qui sont venues attribuer des responsabilités nouvelles aux MRC, avec l'accord des municipalités locales dans une bonne partie, puis dans d'autres parties pas forcément — je vous donne des exemples, la gestion des cours d'eau — alors à partir du moment où on dit aux MRC: «Vous devenez gestionnaires des cours d'eau», à partir de ce moment-là, les MRC vont établir, comme on est en train de le faire, une politique qui va nous permettre de façon pratique d'en arriver.... le comité qui travaille là-dessus en ce moment cherche à trouver les moyens les plus économiques d'entretenir les cours d'eau et de les rendre les plus stables possible et à long terme. Alors, on nous donne cette responsabilité-là. Cependant, aucune ressource financière n'a accompagné ce transfert de responsabilité là.

340           Alors, les MRC sont à la merci de tenter d'obtenir des subventions, ce que la MRC Nicolet-Yamaska a fait, il y a deux ans. Ça a été refusé. Par contre, nous venons d'obtenir un montant de 15 000 \$ pour une expérience pilote applicable au bassin versant. Alors, en fait, je vous livre l'essentiel du projet. C'est de reboiser les bandes riveraines d'un petit secteur d'un cours d'eau secondaire, pour donner un exemple de ce que ça peut être un cours d'eau bien aménagé.

350           Vous aurez quelques bonnes photos à l'intérieur de ce document. Donc, si votre vue, ça vous permet de le voir à distance, la dernière feuille vous donne un exemple. Le cours d'eau est en bas. Je m'excuse pour la qualité des couleurs. Mais à l'intérieur, aux abords, il y a une forêt. Alors, il faut penser que c'est un endroit où ce n'était pas propice à l'agriculture. Plutôt que de rendre tout plat, on a conservé cette chose-là. Il y a d'autres photos en plus petit, plus visibles, à l'intérieur.

355           Alors, quand on donne une responsabilité, il faudrait qu'il y ait un cadre légal qui suive, qui soit autant pour les autres aspects. Parce que là, les MRC...

Je vous aurai une photo également où on vous montre la rivière Nicolet. Je l'ai en gros. Je vais vous montrer de loin, mais vous pourrez l'examiner. Vous avez la rivière, juste avant  
 360 d'arriver à la ville de Nicolet, c'est une photo aérienne de la rivière Nicolet, qui est en deux branches et qui se joint dans l'embouchure à un moment donné. Alors, vous voyez la jonction de l'embouchure. Vous remarquez, à votre droite, l'eau est marine, à cause des couleurs de l'imprimante. Marine veut dire couleur normale.

L'autre est d'une couleur où il y a beaucoup de matières en suspension dedans, parce  
 365 qu'à côté, il y a des terres agricoles qui sont défrichées, qui sont en pente. Il n'y a aucune bande riveraine, aucune bande riveraine et des terres agricoles. Et la photo a été prise au moment où l'herbe était tendre, c'était le mois de juin très tôt et les semences venaient à peine d'être faites. D'ailleurs, on voit les découverts de semences, de semis. Ce n'est pas de la pollution. En tout  
 370 cas, je ne le crois pas. C'est-à-dire que ce n'est pas de la pollution, c'est des matières en suspension. C'est de la terre, à toutes fins pratiques.

Sauf que les MRC, nous n'avons pas de façon claire du ministère de l'Environnement, à  
 375 part une politique sur l'eau, qui va donner une réglementation bientôt, mais qui va porter sur l'exploitation de l'eau potable pour fins de vente commerciale. Mais il est temps qu'au Québec, on fasse des liens entre la forêt, l'eau, l'exploitation agricole, selon moi, et que si on veut que les MRC aient un pouvoir d'aménagement, il est temps que par une loi ou par une convergence ou par une coordination des choses, qu'on nous permette de le faire. Parce que si on n'est pas capable de faire ça, vous devinez...

Puis je fais une supposition. Je parle de choses purement imaginaires. Je suppose que si  
 380 toute la matière agricole, le sol est en grande quantité dans celle de gauche, s'il y a eu du surépandage, s'il y a eu des pesticides en abondance — moi, je ne porte pas de jugement, parce que c'est une photo aérienne — mais si on n'a pas de contrôle, si le ministère de l'Environnement ne fonctionne que sur plainte, si les gens demandent des permis d'épandage un peu partout mais  
 385 qu'il n'y a aucun contrôle, puis dans la vraie vie, ils épandent presque au même endroit et que cet endroit-là n'est pas loin d'ici — j'ai pris la peine de vous dire que c'était hypothétique, mais je sais que dans la vraie vie, ça doit arriver — alors, si on n'a pas, à partir de cet exemple-là, un ensemble de pouvoirs qui se coordonnent les uns aux autres et qui nous permettent de protéger  
 390 efficacement notre territoire, bien, je veux dire, on va y aller à la pièce, puis on va recommencer à tous les dix ans notre schéma d'aménagement, puis on ne sera jamais capable de le finir. Et ça devient fatigant à long terme. C'est ce qu'on réclame.

Je vous donne un autre exemple. Je vous citais tout à l'heure le projet de loi 106, qui est  
 395 dans le texte. Nous avons préparé notre réglementation. Nous l'avons soumise au gouvernement. Elle était en voie d'analyse, tout semblait bien aller et à un moment...

**LA PRÉSIDENTE :**

400 Qu'est-ce que c'est le projet de loi 106?

**M. RAYMOND BILODEAU :**

405 C'est le projet de loi qui a créé, en juin dernier, des conditions particulières au niveau des municipalités en général. J'aurais dû apporter l'exemplaire. Le titre exact portait *Le projet de loi 106*. Peut-être que parmi vos auditeurs, il y a quelqu'un qui peut vous donner le titre exact.

410 Et moi, je vous dis qu'autour de l'article 16, à un moment donné, il y avait un article qui disait que les municipalités ont le pouvoir de décréter sur leur territoire l'étendue des bâtiments et la densité de ceux-ci dans une zone donnée. On a reçu le projet de loi au mois de février, au mois de mars, au mois d'avril. Tout était beau. Nous, on a présenté notre schéma. Il était à l'étude depuis trois mois. On arrive au début du mois de juin et tout à coup s'ajoutait «sauf dans les zones agricoles». Et quand on se renseigne un peu, ça a été changé à la dernière minute.

415 On a fait une représentation, la FQM, 96 préfets au Québec, en présence du ministère des Affaires municipales, monsieur Boisclair, en disant: «Écoutez, cette semaine, il vient d'arriver une petite phrase qui dit: toutes les municipalités ont le droit de faire ça.» Par exemple, une municipalité a le droit de dire: «Au nord de Montréal, il n'y aura pas d'usine de transformation alimentaire dans tel secteur. Si on en tolère, ce n'est pas plus que deux au kilomètre carré»,  
420 compte tenu que ça va chercher beaucoup sur l'aspect traitement des eaux et rejets et tout. Ils ont le droit de faire ça. Mais en zone agricole, on n'aurait pas le droit de faire ça? La loi 106 dit quelque chose de semblable. Bon, le ministère des Affaires municipales nous a dit que notre réglementation était antérieure, l'étude ayant été faite, qu'il n'y avait pas de problème d'application, c'était conforme aux orientations au moment où elle a été adoptée.

425 Je veux le croire, mais je ne veux pas que ces choses-là soient vraies pour Nicolet-Yamaska et ne soient pas vraies ailleurs. Vous comprenez ce que je veux dire? Je crois que c'est un bon exemple légal. Puis dans mon premier exemple, c'était plutôt pour vous donner un ensemble de mesures. Quand on arrive pour travailler dans un volet, un dossier, il faut  
430 absolument qu'il y ait plus de coordination entre les ministères, entre le MAPAQ et l'Environnement particulièrement, pour une zone agricole comme nous, touchant les aspects que je vous ai signalés. Il faut absolument qu'il y ait plus de coordination.

**LA PRÉSIDENTE :**

435 Monsieur Marquis.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

440 Merci, madame la présidente. Alors, je reviendrais un peu sur votre RCI. En fait, vous avez répondu à beaucoup d'interrogations que l'on avait en lisant le mémoire, mais il en reste une que j'aimerais demander des éclaircissements. C'est-à-dire que dans la partie Réserve de la biosphère, vous avez une mesure, en fait, vous dites:

445           *«Les mesures prévoient que seules les nouvelles installations d'élevage sur fumier solide y  
sont permises avec haies brise-vent autour des bâtiments et toiture sur la structure d'entreposage  
des fumiers.»*

450           Je voulais que vous nous expliquiez ceci un petit peu. Et est-ce que ceci aurait été touché  
par la loi 106?

**M. RAYMOND BILODEAU :**

455           Je ne crois pas. En tout cas, au moment où on l'a présenté... il faut dire que ce milieu,  
biosphère du lac Saint-Pierre, évidemment c'est en bordure du lac Saint-Pierre. Autrement dit, la  
zone n'est pas très étendue là. C'est vraiment du lac Saint-Pierre à aller jusqu'à la route 132, qui  
est la route panoramique. Et déjà, il n'y a pas dans cette zone-là ou très peu d'installations  
d'élevage. Celles qui le sont, je n'ai pas toutes les statistiques, mais sont davantage au niveau de  
l'industrie laitière.

460           Donc, pour aller vers d'autres installations... parce que déjà le domaine qui est en  
agriculture est déjà très, je vous dirais, très densément exploité. Il y a des forêts à proximité du  
lac Saint-Pierre évidemment qui sont protégées. C'est un absolu, si on veut. Et dans la partie  
cultivée, il y a déjà une bonne occupation. Alors, ce que l'on souhaitait, c'est que s'il doit  
465 s'installer ou se transformer d'autres bâtiments, c'est que ce soit sur fumier solide. Et on avait pris  
cette expertise de nos voisins, la MRC de Bécancour qui, dans l'étude de RCI, l'avait exprimé de  
cette façon-là pour limiter des exploitations sur fumier liquide, peu importe le type d'élevage.

470           Donc, ça crée, je vous dirais, une contrainte supplémentaire pour avoir... en tout cas, il  
est prouvé scientifiquement, je ne peux pas entrer dans tous les détails, mais je sais que vous  
connaissiez ces choses-là, si on impose cette mesure-là, il va y avoir par rapport à l'épandage,  
par rapport à l'exploitation, un moins grand impact sur l'environnement.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

475           Et vous aviez, au niveau des différents intervenants qui ont travaillé avec vous sur le  
comité, l'accord, entre autres, des groupes en agriculture. Ils étaient d'accord avec cette  
réglementation.

480           **M. RAYMOND BILODEAU :**

485           Je vous dirais que tous les aspects de notre RCI n'ont pas fait l'unanimité, mais ça a été  
majoritaire. Je ne reprends pas tout le détail, mais évidemment, autant, vous le devinez, lorsqu'il  
a été question d'abattage d'arbres, de limiter l'abattage d'arbres, que dans le RCI, lorsque ça a  
été soumis au CCA, sur certains points il y a eu unanimité.

          Je vous cite l'exemple: établir autour des noyaux urbains un périmètre d'aires de  
protection. Je vous dirais qu'on l'a vraiment fait en collaboration avec l'UPA, avec les

490 représentants aussi du CCA, qui nous ont soumis plusieurs recommandations. Nous avons émis des mesures un peu larges autour des puits d'alimentation des municipalités, ils nous ont demandé de nous ramener à la loi, quitte à faire la preuve par une étude hydrogéologique qu'on avait besoin de plus.

495 Il y a eu sur ces aspects-là, eau potable, périmètre d'urbanisation, secteur de villégiature -- Réserve du lac Saint-Pierre, je ne peux pas dire que c'était unanime, mais c'était majoritaire, je suis certain de ça. Bon, tourbières de Sainte-Eulalie, unanime. Puis élevage de suidés, c'est sûr qu'il y a eu beaucoup de discussions là-dessus, sur l'ensemble des mesures de volumétrie et d'espace entre les choses.

500 Mais après étude, le conseil des maires a décidé d'y aller avec son RCI, il l'a fait approuver provincialement. Il est en ce moment en vigueur. D'ailleurs, il y a une date, c'est depuis, sous sa forme actuelle, le 12 septembre 2002. Mais je l'ai par écrit, ici. Je le dis sous toutes réserves, ce serait peut-être à révéifier à l'intérieur de ça.

505 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

J'aurais aussi peut-être une courte question sur votre 1 500 mètres en tous nouveaux élevages. C'était demandé par quelqu'un, je suppose, cet...

510 **M. RAYMOND BILODEAU :**

515 C'était issu de la réflexion du groupe qui a travaillé là-dessus, qui était formé de gens du MAPAQ, de l'UPA, de l'Environnement, de la MRC. C'était issu de la réflexion. On se cherchait un moyen pour contrer une concentration d'établissements porcins. C'est clair. On se cherchait un moyen.

520 Celui-ci, on nous a dit qu'il était légal. Puis effectivement, même le projet de loi 106 ne l'interdisait pas. Alors, c'est après coup qu'il y a eu peut-être cet ajout. Mais au moment où on l'a rédigé, il était parfaitement conforme à toutes les orientations qu'on avait reçues.

525 Là non plus, je ne vous dis pas que ça a fait l'objet d'une unanimité lors des consultations, même pas lors des discussions. Cependant, nous, nous l'avons axé sur le fait qu'en diminuant la grosseur, donc les mégaporcheres — si vous me permettez cette expression-là, si vous ne me demandez pas de la définir, ça veut dire les projets plus vastes — étaient ainsi découragées au profit d'une plus petite exploitation qui donne quand même un revenu à une personne en agriculture. Et nous pensions que pour sauver les fermes familiales, ça pouvait même être un atout. Quelqu'un a une ferme laitière, on lui permet d'établir un bâtiment porcin d'une dimension raisonnable, mais on demande qu'il y ait des écarts entre chacun pour ne pas fixer de concentration. L'objectif, c'est parfaitement ça.

530 Et on parle de 900 mètres quand il y a des mesures d'atténuation. Alors, vous comprenez qu'on favorise les mesures d'atténuation. On ne veut pas interdire la construction, mais en le

faisant comme ça, on a l'impression que les gens vont immédiatement mettre les mesures d'atténuation pour profiter du 900 mètres.

535

Et ça, comme les terres dans la plupart des endroits du Québec chez nous ont au moins, en ancienne mesure, 1 mille de long, donc 1.6 kilomètre, alors c'est facile d'établir sur une terre agricole un bâtiment porcin qui est à l'intérieur des limites d'une terre, surtout qu'aujourd'hui les gens en général en possèdent plus deux ou trois, ou de longueur ou de largeur.

540

Alors, il nous semblait que cette mesure d'installation des porcheries que nous privilégions dans le RCI était tout à fait adéquate sur notre territoire. C'est ce qui a fait qu'elle a obtenu... ces critères-là ont obtenu une majorité.

545

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bilodeau, nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir apporté l'opinion de votre MRC sur ce dossier.

550

**M. RAYMOND BILODEAU :**

C'est moi qui vous remercie. Bon fin de rencontre.

555

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

560

J'invite maintenant la Coopérative fédérée et les représentants. Alors, il s'agit de monsieur Denis Richard, bonjour; monsieur Michel Pomerleau, bonjour; et de madame Nathalie Leblanc. Bonjour, madame. Alors, la parole est à vous. On a une heure à passer ensemble; donc, on vous écoute.

565

**M. DENIS RICHARD :**

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires. J'aimerais d'abord remercier la Commission de l'occasion qu'elle nous offre de présenter le mémoire de la Coopérative fédérée. Ce mémoire est le résultat d'un travail collectif qui s'est échelonné sur plusieurs mois, et j'ai hâte de vous en présenter les grandes lignes.

570

J'aimerais aussi, sans complaisance, saluer le travail remarquable des membres de la Commission qui se sont déplacés partout sur notre grand territoire qui est la Province de Québec. Vous avez rencontré dans vos péripéties tous genres de personnes: des experts, des producteurs et des citoyens. Alors, aujourd'hui, vous avez devant vous trois producteurs.

575

Je vais vous présenter les gens qui m'accompagnent et moi-même. Mon nom est Denis Richard, comme vous l'avez sur votre présentation. Je suis un producteur céréalier. J'exploite

une ferme, avec mon conjointe, de 275 hectares dans Lotbinière, plus précisément à Leclercville. Je suis aussi, et depuis très peu de temps, président de la Coopérative fédérée, une organisation de producteurs dont je suis très fier.

580

M'accompagnent avec moi à cette table monsieur Michel Pomerleau, un producteur de porcs que vous connaissez. J'ai su que vous vous étiez rencontrés hier. Lui aussi, il est propriétaire d'une ferme familiale à Inverness, un producteur de porcs, président d'une coopérative agricole, qui est la Société coopérative agricole des Appalaches; et madame Nathalie Leblanc, également exploitante agricole, impliquée avec sa jeune famille en production porcine.

585

**LA PRÉSIDENTE :**

Que nous avons entendue à Saint-Hyacinthe. C'est bien ça?

590

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

C'est ça, oui.

595

**M. DENIS RICHARD :**

Alors, vous avez des gens devant vous que vous connaissez, préoccupés par la production porcine. Ensemble, nous symbolisons les trois composantes du réseau coop, soit les 37 000 membres, le réseau des coopératives, 93 coopératives affiliées à la Coopérative fédérée et la fédération des coopératives, qui est la Coopérative fédérée de Québec.

600

J'aimerais aussi signaler à la Commission que chacun de nous trois vivons, d'une manière ou d'une autre, de la production porcine, soit directement dans la production porcine comme producteur de porcs ou indirectement, dans mon cas, comme producteur de céréales, vendeur de maïs et de différentes céréales pour alimenter le porc.

605

Pour nous, le débat de la production porcine est loin d'être désincarné et c'est lui notre gagne-pain à tous les trois.

610

Dans le présent exposé, nous profiterons du temps alloué pour vous présenter quatre choses: notre analyse des faits, qui tente d'expliquer l'écart grandissant qui existe entre les citoyens et le monde agricole; notre conviction, à savoir qu'il est possible de faire de la production porcine de façon durable au Québec; notre stratégie, qui repose sur la nature coopérative de notre organisation et sur la capacité de mobiliser nos membres de notre réseau; et en quatrième point, notre vision, qui établit le cadre de développement durable de la production porcine en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

615

Voyons les faits d'abord. Au chapitre des retombées économiques, vous avez pris connaissance, lors de la première partie de vos audiences, d'une présentation de monsieur Mario



620 Hébert, l'économiste en chef de la Coopérative fédérée de Québec. Vous avez pu mesurer l'importance économique de la production porcine.

625 En guise de résumé, trois constats se dégagent de sa présentation. La première, la production porcine est une véritable locomotive économique pour les localités et les régions où elle se développe.

630 La deuxième, la filière porcine fait partie de la courte liste des industries pour lesquelles le Québec dispose d'un avantage comparatif, comme en témoigne son importance dans le virage de la balance commerciale agroalimentaire.

635 La troisième, le réseau coopératif agricole québécois offre des assises incontournables pour un développement durable de la production porcine.

640 Au cours des derniers mois, la Coopérative fédérée de Québec a poursuivi ses recherches sur l'impact économique de la production porcine. Les résultats obtenus sont aussi révélateurs que positifs.

645 Je n'insisterai pas davantage. Je vous laisse le soin de lire ce précieux rapport qui sera annexé à notre présentation.

650 En ce qui concerne la dimension socio-environnementale, on constate depuis une dizaine d'années un changement d'attitude chez les citoyens. C'est un fait incontournable avec lequel on doit maintenant composer. Les citoyens, en effet, sont de plus en plus préoccupés face aux questions touchant l'environnement, la sécurité des produits alimentaires et la qualité de la vie en milieu rural. Ils exigent des réglementations contraignantes, de l'étiquetage, des contrôles de plus en plus sévères, l'arrêt de la production dans certaines municipalités et j'en passe. Le degré d'intolérance augmente substantiellement.

655 Cette pression socio-environnementale que vit le monde agricole s'est bâtie, au fil des ans, avec le poids de différents événements. On a qu'à penser aux effets de la crise de la vache folle en Europe, à la maladie de Creutzfeldt-Jacob, à la Tremblante du mouton, à la crise de la fièvre aphteuse que les Européens ont vécue en 1999. Walkerton a aussi suscité beaucoup d'inquiétude.

660 À ces événements extérieurs, il faut ajouter ceux qui sont survenus chez nous: la croissance rapide de la production dans certaines régions, un déséquilibre possible dans la gestion des lisiers, la présence de *cow-boys* irrespectueux du voisinage et de l'environnement, la sortie de *Bacon*, le film, la publication de supposées études sur les risques sur la santé qui ont été largement diffusées et amplifiées par des organisations militantes.

Bref, tous ces événements que vous avez vu apparaître un après l'autre à l'écran ont poussé la courbe de la pression à la hausse. L'industrie porcine n'est pas restée insensible à cette pression accrue, malgré l'opinion contraire légèrement répandue.

665 À la Coopérative fédérée de Québec, comme chez nos membres, nous sommes très  
conscients des attentes des citoyens. C'est pourquoi, depuis une dizaine d'années, nous avons  
posé des gestes concrets pour tenter de répondre à leurs nouvelles exigences. Nos efforts ont  
porté sur quatre grands éléments: la régie d'élevage, l'amélioration des pratiques culturelles, la  
réduction des odeurs et les activités de promotion et de sensibilisation.

670 Commençons par les régies d'élevage. Plusieurs programmes portant sur la génétique,  
l'alimentation à l'ingénierie des bâtiments ont été proposés et adoptés afin de diminuer la pression  
sur l'environnement. Mentionnons parmi les plus importants: l'implantation de programmes  
675 HACCP dans certaines de nos fermes, dans la plupart de nos meuneries et dans toutes les  
usines d'Olymel; la mise en place de programmes d'améliorations génétiques; la promotion des  
trémies et bols économiseurs d'eau pour diminuer le volume à la source, en passant, 90 % de  
nos fermes disposent de tels équipements; les programmes alimentaires adaptés aux besoins  
physiologiques des porcs.

680 Les résultats sont éloquentes. En dix ans, les améliorations apportées aux programmes  
alimentaires et à la génétique ont réduit de 58 % les rejets de phosphore dans le lisier. À l'heure  
actuelle, de tous les programmes alimentaires offerts sur le marché, notre programme Ambition,  
qu'on l'appelle, est celui qui est le plus respectueux envers l'environnement. Les rejets de  
phosphore par porc sont en effet les plus faibles de l'industrie.

685 Dans le même ordre d'idées, le réseau coop a adopté, depuis une bonne vingtaine  
d'années, de nombreuses pratiques culturelles avant-gardistes.

Il serait trop long de toutes les énumérer. Je me contenterai de citer les plus populaires  
690 auprès de nos membres: la commercialisation d'engrais liquides qui permettent d'épandre de très  
petites doses de fertilisants et minimisent ainsi les pertes vers l'environnement; le fractionnement  
de l'azote qui réduit les pertes de nitrates vers les eaux souterraines; la mise au point du  
programme PASSION, un programme qui utilise le géopositionnement par satellite et qui optimise  
l'utilisation de fertilisants minéraux et organiques; l'application à forfait pour permettre une gestion  
695 plus rationnelle des pesticides; la mise en marché, en 1999, de l'Hyper P, un engrais organo-  
minéral qui comporte une source de phosphore plus facilement disponible pour les cultures, ce qui  
réduit les pertes dans l'environnement; la distribution de semences non traitées aux pesticides  
répondant aux demandes de l'agriculture biologique; l'encadrement et le soutien de 330 experts-  
conseils, notamment sur l'élaboration de PAEF et les bonnes pratiques agricoles.

700 En matière de réduction d'odeurs, notre réseau d'experts-conseils, depuis une dizaine  
d'années, n'a eu de cesse de trouver des produits, les additifs, équipements et technologies qui  
pourraient réduire les odeurs au niveau de l'exploitation porcine.

705 À ce jour, même si aucune technique ou produit miracle n'a été trouvé, des progrès  
intéressants ont été réalisés.

Ainsi, l'utilisation de rampes basses permet de réduire de 30 % à 50 % les odeurs  
générées lors de l'épandage. Le tiers des fermes utilisent des rampes basses pour épandre leur

710 lisier. Une meilleure conception des bâtiments a également permis de réduire, de façon  
significative, les odeurs persistantes associées à l'exploitation d'une porcherie. À titre d'exemple,  
dans le réseau coop, environ 8 % des fosses d'entreposage des lisiers possèdent des toitures. Le  
coût élevé de cet équipement empêche cependant son adoption à plus large échelle.

715 Le dernier élément de nos efforts porte, comme il se doit, sur la promotion de bonnes  
pratiques agricoles auprès des coopératives et de nos membres. En voici quelques-unes: déjà,  
en 1994, la Coopérative fédérée de Québec adoptait une politique environnementale et  
encourageait l'ensemble des coopératives à faire de même, ce qu'elles ont fait; nous avons aussi  
mis en place une politique intensive de formation à l'intention des experts-conseils du réseau;  
720 troisièmement, nous avons également participé à la rédaction, au financement et à la distribution  
du Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales, pour lequel nous avons obtenu le prix  
Phénix de l'environnement, prix qui est décerné par le ministère de l'Environnement du Québec;  
quatrièmement, nous sommes également membre du groupe de travail *Un environnement à  
valoriser*, dont l'un des principaux objectifs est d'inciter, d'ici 2005, toutes les fermes du Québec à  
725 adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Vous êtes maintenant en mesure de voir le portrait complet: d'une part, vous avez les  
citoyens qui exigent et qui ne cessent de mettre de la pression et, d'autre part, les producteurs qui  
tentent de répondre aux attentes, en investissant temps et argent, mais sans jamais y parvenir.  
730 On a même l'impression, en lisant les coupures de presse ces temps-ci, que cet écart entre les  
attentes des citoyens et les gestes concrets posés par le secteur agricole ne cesse de s'accroître.

C'est très frustrant, vous en conviendrez. Car, pour une grande majorité de ceux qui  
désirent adopter les meilleures pratiques environnementales, la fréquence et la rapidité des  
735 changements demandés et surtout le manque de ressources consacrées à l'adaptation aux  
nouvelles exigences entraînent un découragement et, dans certains cas, une certaine résistance  
au changement.

En examinant plus attentivement le dernier graphique, il y a deux questions auxquelles il  
740 faut répondre. La première: d'où vient cet écart grandissant? Et la deuxième: est-il possible de le  
réduire?

Et quand on parle d'écart, à venir à date, dans le dernier graphique, l'écart entre les  
deux, je pense que c'est plus à ça qu'il faut s'attaquer qu'à toutes sortes d'autres choses.

745 À la première question, nous pensons qu'une partie du phénomène s'explique par  
l'expression de préoccupations légitimes de la part des citoyens, mais celles-ci sont largement  
accentuées par des groupes de pression aux intérêts divers, qui colportent des informations qui  
sont exagérées et qui n'ont de comptes, ces gens-là, à rendre qu'à eux-mêmes.

750 Et quand on dit ça, ce n'est pas pour être méchants, c'est que chaque fois qu'on colporte  
des choses qui sont plus ou moins fondées, le fardeau de la preuve revient toujours aux  
producteurs de prouver que ce qui a été dit n'était pas vrai.

755 De même, du côté des producteurs, nous pensons qu'une minorité agit délibérément et de façon irresponsable.

Cela dit, même en éliminant ces extrêmes, nous sommes conscients qu'un écart subsisterait, du simple fait qu'un retour en arrière n'est plus possible.

760

Alors, la question reste entière: pouvons-nous réduire cet écart? À l'écart qu'on voyait tout à l'heure, la réponse est oui. La Coopérative fédérée de Québec et son réseau s'engagent résolument à réduire cet écart, d'où l'idée d'une Corvée coopérative.

765

Celle-ci fait le pari qu'il est possible de faire de la production porcine de façon durable au Québec en adoptant les meilleures pratiques de gestion disponibles, en misant sur la bonne volonté et le professionnalisme de nos membres et en mettant à contribution les vastes ressources humaines et financières de notre réseau.

770

Nous avons donc, dès le mois de juin dernier, entrepris une vaste démarche de mobilisation comprenant quatre phases majeures. La première phase est une consultation de l'ensemble de nos dirigeants et experts; un processus d'identification des meilleures pratiques disponibles dans le réseau; et troisièmement, une participation active des membres et des familles impliquées en agriculture; et la dernière, la mobilisation générale de nos ressources qui

775

impliqueraient l'ensemble de nos dirigeants et de nos 330 experts-conseils.

La consultation a eu lieu à l'automne dernier avec la participation de l'ensemble des coopératives affiliées à la Coopérative fédérée de Québec. Non seulement des dirigeants et des experts y ont participé, mais aussi des membres lors d'assemblées de cuisine. Ils avaient à répondre à un questionnaire très élaboré, qui les a d'ailleurs grandement remués.

780

Pourquoi la population est-elle si méfiante? Parmi les questions qu'on a posées. Quelles sont les pratiques agricoles qui sont à la base de la mobilisation des citoyens? La déforestation a-t-elle un avenir? Que pensez-vous de l'écoconditionnalité? Une grande question: qui doit dénoncer les délinquants? Quel modèle de production doit-on encourager? En tout, une trentaine de questions leur ont été posées et l'exercice fut extrêmement profitable.

785

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de cette activité. En plus de susciter bien des débats, elle a contribué à sensibiliser un grand nombre de leaders du monde agricole coopératif. Cela aura, notamment, permis de dégager des grandes lignes de pistes d'actions qui auront des répercussions sur l'ensemble de nos pratiques. D'ailleurs, lors de notre dernière assemblée générale annuelle, une résolution unanime des sociétaires de la Coopérative fédérée de Québec a été adoptée, nous enjoignant à aller de l'avant dans notre Corvée coopérative.

790

À ce stade-ci, je demanderais à monsieur Michel Pomerleau et à madame Nathalie Leblanc de vous expliquer comment les coopératives et leurs membres ont été mis à contribution dans notre stratégie.

795

**M. MICHEL POMERLEAU :**

800

Merci, monsieur Richard.

(LES INTERVENANTS FONT LECTURE DU MÉMOIRE)

805

**M. DENIS RICHARD :**

Merci, Nathalie. Madame la présidente, au sein du réseau coopératif, nous sommes convaincus qu'il est possible de faire de la production porcine au Québec d'une façon durable. Voilà notre principal message.

810

Mais pour réussir cet audacieux pari, en plus de la mise en oeuvre d'un plan d'action comme la Corvée coopérative, il nous faut disposer d'un certain nombre de conditions gagnantes, et elles sont au nombre de cinq.

815

La première condition concerne la cohérence du message et des actions du gouvernement. Parfois, on a l'impression que la main gauche ignore ce que la main droite fait et vice versa.

820

Les messages politiques sont, en effet, contradictoires. Quel est le nouveau mandat national? Poursuivre la conquête des marchés? Doubler les exportations? Contribuer à la richesse du pays? Nourrir le monde à moindre coût? Encourager la ferme familiale? Stopper la production porcine? Il faut essayer de réduire coûte que coûte le soutien agricole?

825

Nous avons besoin d'orientations claires et motivantes et non contradictoires. Pour la Coopérative fédérée de Québec et son réseau de coopératives affiliées, qui génèrent un chiffre d'affaires annuel cumulé de 4 G\$ et créent de l'emploi pour 15 000 personnes, le moindre dérapage stratégique dans nos marchés ultracompétitifs peut avoir des conséquences catastrophiques.

830

La deuxième condition porte sur l'efficacité du ministère de l'Environnement. Le gouvernement lui attribue de nombreuses responsabilités de surveillance, d'enquête, de suivi et même avec trop peu de ressources. Résultat: le ministère est incapable de répondre adéquatement à ses mandats, de sorte que comme société et comme industrie, nous en payons le prix.

835

840

Quelques exemples pour mieux illustrer mon propos: le ministère ne possède presque pas de données scientifiques pour appuyer ses prétentions sur l'impact environnemental de la production porcine; la très grande majorité des producteurs de porcs ont adopté des pratiques qui ont permis d'améliorer significativement leur performance agroenvironnementale, et ces pratiques sont méconnues ou ignorées de la part du ministère; la valeur fertilisante des lisiers de porc est nettement inférieure à celle que lui attribue le ministère de l'Environnement; la richesse des sols n'est pas aussi élevée le prétend le ministère.

845 En 2002, notre laboratoire, certifié ISO 17025, a analysé près de 20 800 échantillons. Sur les copies qu'on vous a remises, il y a eu une erreur. Ce n'est pas 28 000, c'est 20 800. Le 8 a été mis à la mauvaise place. Ça ne changera probablement rien aux résultats, mais pour une question scientifique, je pense qu'il faut être plus proche de la réalité.

850 Et 555 échantillons de lisier qui ont été prélevés chez des fermes coops de toutes les régions du Québec. De ces analyses effectuées, notre centre de recherche en a tiré deux cartes portant sur la richesse des sols. C'est comme une première au Québec. C'est la première fois que j'en voyais une comme ça.

855 La première carte illustre la variation en phosphore des sols selon les régions. Vous l'avez à l'écran. Sachant que la médiane s'élève à 84 kilos de phosphore par hectare et que la moyenne de toutes ces analyses se situe autour de 133 kilos de phosphore à l'hectare, cela signifie que plus de la moitié des sols du Québec seraient pauvres en phosphore. Mais il y a plus.

860 La deuxième carte illustre l'indice de saturation phosphore/aluminium.

865 Je commenterai un petit peu sur les deux cartes, sur la première ou la deuxième. La première qui a été réalisée à partir d'échantillons... bien, les deux cartes ont été réalisées à partir des mêmes échantillons. Ce sont des échantillons que les producteurs agricoles doivent prendre pour faire leur plan de fertilisation chez eux. Ces échantillons ont été pris par des producteurs, dans certains cas; dans d'autres cas, par des représentants de coopératives, soit des technologistes, soit même des agronomes. L'objectif de ces analyses de sol est seulement pour faire la fertilisation des sols, et normalement, ils sont tous pris selon le même protocole.

870 On a réalisé les cartes, nous, on a réalisé ces cartes-là tout à coup en se disant: mais on a des données dans nos fichiers qui n'étaient pas prévues pour faire ces cartes-là. On les a récupérées et, avec ces données-là, on a fait ces deux cartes-là. Comme on vous a dit, la première, c'est uniquement le kilo de phosphore/hectare. Celle-là, c'est le rapport phosphore sur aluminium. Parce que comme vous le savez sûrement, il y a sûrement des gens qui vous ont expliqué que le phosphore se fixait à l'aluminium. Alors, ça explique les deux cartes. S'il y a des questions, de toute façon, à la fin, je pourrai les prendre.

880 Il y a une autre donnée qui a été compilée par le ministère de l'Agriculture, qui est: 90 000 analyses de sol démontrent que 70 % des sols au Québec ont une teneur en phosphore de moins de 150 kilos/hectare.

885 Par conséquent, sur la foi de ces deux cartes issues de données concrètes, comment peut-on expliquer que 281 municipalités, lesquelles couvrent une grande partie du territoire agricole, soient déclarées zones en surplus? C'est un diagnostic discutable, qui entraîne l'industrie dans une série de mauvaises décisions et qui provoque un climat de crise.

D'ailleurs, toutes les municipalités déclarées en surplus l'ont été sur une base théorique. Qu'arrivera-t-il lorsque les données réelles seront à nouveau compilées? Plusieurs d'entre elles seront sans doute rayées de la liste des municipalités en surplus.

890 Il y a fort à parier que ce sont les producteurs qui devront assumer les efforts devant être faits pour rassurer la population concernée quant à la véritable nature des sols.

895 Ce manque de rigueur est inacceptable. Et ce n'est pas tant le ministère de l'Environnement que je blâme, mais le gouvernement qui ne lui donne pas assez de ressources appropriées.

Notre troisième message porte sur la lourdeur administrative et les conséquences désastreuses d'une réglementation mal inspirée.

900 En 2000, le professeur Mark Metcalfe de l'Université Berkeley aux États-Unis a déposé une thèse importante à ce sujet. Elle est jointe en annexe à cette présentation. Celle-ci comportait deux objectifs que nous considérons significatifs pour les travaux de la Commission. Le premier est l'impact des différentes réglementations environnementales sur la localisation des fermes porcines au sein des différents états américains et sur les fermes de petite et grande taille; le  
905 deuxième, l'impact des nouvelles réglementations annoncées chez les principaux pays européens producteurs de porcs sur la compétitivité internationale.

Parcourons donc ensemble les principales conclusions dégagées par ce chercheur indépendant. La première conclusion à laquelle arrive monsieur Metcalfe est très significative:  
910 l'accroissement des exigences environnementales a grandement contribué à la diminution de la production réalisée par les petites fermes. Toujours selon l'auteur, les fermes de grande dimension ne semblent pas avoir été affectées par les nouveaux règlements intervenus entre 1994 et 2000.

915 La seconde conclusion est tout aussi révélatrice: contrairement à ce que nous nous serions attendu, la localisation des grandes et très grandes fermes ne semble pas affectée par la mise en vigueur de réglementations de plus en plus sévères. Tout porte à croire, selon l'auteur, que d'autres facteurs socio-économiques surpassent les inconvénients environnementaux comme facteur de localisation.

920 Donc, l'accentuation de la pression environnementale dans les principaux états producteurs de porcs aux États-Unis aurait poussé vers la sortie de nombreuses fermes dites familiales, incapables de supporter les coûts reliés à ces nouvelles exigences environnementales. Simultanément, les fermes dites intégrées poursuivaient leur progression comme si de rien  
925 n'était. De quoi en faire réfléchir plus d'un.

La quatrième condition traite du nécessaire soutien de l'État.

930 Que ce soit aux États-Unis ou encore en Europe, le volet agroenvironnemental de la politique agricole prend de l'importance, au même titre que les budgets qui y sont consacrés. Cela se traduit par une donnée fondamentale quant au rôle de l'État comme représentant de la société civile. Les citoyens exigent de plus en plus, mais semblent peu disposés à assumer individuellement leur part de responsabilité. Dans ce contexte, il revient à l'État d'agir en leur nom

935 et d'y consacrer les ressources suffisantes en recherche et en soutien pour permettre d'atteindre l'objectif d'une agriculture guidée par les principes de développement durable.

940 À ce titre, nous sommes d'avis que l'État québécois doit prévoir un financement comprenant un double volet. D'une part, les surcoûts et le manque à gagner résultant de toute nouvelle exigence en matière agroenvironnementale et de cohabitation harmonieuse devraient faire l'objet d'une indemnisation financière déboursée par le gouvernement.

945 D'autre part, dans le but de fournir un incitatif aux producteurs pour qu'ils adoptent le plus rapidement possible de meilleures pratiques agricoles et de manière à reconnaître le rôle économique, social et environnemental de ces bonnes pratiques, un encouragement financier devrait être offert.

Cinquième et dernier message. La Coopérative fédérée de Québec demande formellement la levée du moratoire sur le développement de la production porcine.

950 Nous croyons que l'expérience vécue dans la région de Lanaudière de 1981 à 1996 illustre qu'un moratoire ne saurait constituer une solution à la situation actuelle. En plus d'avoir retardé la modernisation des exploitations agricoles, le moratoire a privé cette région de retombées économiques importantes, sans pour autant obtenir pleinement l'effet recherché au niveau de la qualité de l'eau de la rivière l'Assomption.

955 En fait, ce que cette expérience a démontré, c'est que les solutions se trouvent ailleurs, notamment par la mise en place de pratiques agricoles adaptées du genre de celles que monsieur Pomerleau et madame Leblanc viennent tout juste de vous présenter.

960 Nous n'allons pas revenir là-dessus mais nous sommes convaincus que le modèle coopératif constitue une pièce maîtresse à la levée du moratoire. Il nous faut tirer pleinement profit de l'avantage coopératif, comme les Danois en ont fait la démonstration. Mais ce n'est pas suffisant, on en convient, et c'est ici qu'intervient l'expérience de nos collègues de l'Iowa, premier État producteur de porcs aux États-Unis.

965 Près de 25 % des inventaires sont en Iowa et l'Iowa est le principal État américain en ce qui concerne la production porcine. Malgré de nouvelles réglementations — et il faut rappeler que de 1996 à 2002, il y a eu six nouvelles réglementations totalisant plus de 200 pages additionnelles — la production porcine faisait de plus en plus l'objet de critiques de la part de la population locale.  
970 Après une période mouvementée, l'État de l'Iowa a voté, en février 2002, une loi créant un comité ad hoc de dix organisations, des organisations représentatives de tous les milieux.

975 Le 1er mars dernier, l'Iowa entérinait une grille d'évaluation de projets ayant fait l'objet d'un consensus auprès du comité. Vous trouverez ce document également en annexe. La grille devrait permettre aux autorités locales et aux citoyens de disposer de plus d'informations avant qu'un projet de développement ne soit autorisé. Chaque projet sera évalué en fonction d'un pointage qui émanera directement de la matrice.



980 La matrice est composée de plusieurs critères faisant l'objet d'un pointage préalablement établi et ce, pour trois sous-catégories: la qualité de l'air, la qualité de l'eau et l'impact sur la communauté. Les critères de la matrice sont tous supérieurs à ceux de la législation actuellement en vigueur dans l'État.

985 À titre d'exemple, plus un projet est loin des voisins, plus il reçoit un pointage élevé, etc. Tous les critères vont dans ce sens-là. Si un projet remplit ces exigences, il est autorisé, sauf exception et exception très rare, mais on verra dans l'application. La matrice est en oeuvre depuis le 1er mars 2003 et, déjà, 87 des 100 comtés de l'État ont décidé de l'adopter.

990 Tous s'accordent pour dire que la matrice devrait améliorer la relation entre les producteurs, les environmentalistes et les citoyens. Il sera intéressant de prendre connaissance du fonctionnement concret au moment où les premiers projets seront évalués.

995 Nous croyons qu'il serait grandement utile d'en faire une analyse plus approfondie. Après tout, l'Iowa est le fief de la ferme familiale porcine aux États-Unis. Il est le principal état producteur de porcs et la problématique environnementale et de cohabitation harmonieuse s'apparente à celle que nous connaissons. Il y a peut-être une piste de solution à explorer pour vous.

1000 Je termine en abordant la question du modèle coopératif. Madame Janice G. Stein, directrice du Centre d'études internationales de l'Université de Toronto, est d'avis que le succès des coopératives repose sur une série de facteurs clés qui les distinguent: un, elles sont enracinées dans leur milieu; deux, elles associent les exigences économiques et sociales; elles ont la capacité de rassembler les intervenants locaux; elles disposent d'une excellente capacité d'évaluation et de gestion des risques fondée sur leurs connaissances du milieu; elles investissent dans leur communauté et conservent la loyauté de leurs citoyens, ce que bien peu de grandes corporations privées peuvent espérer; elles exercent une responsabilité sociale accrue, tout en étant imputables de leurs décisions, ce qu'exigent maintenant les citoyens.

1010 Plusieurs des facteurs énoncés par madame Stein nous ramènent au développement durable. Dans l'énoncé du mandat de la Commission, il est dit que cette dernière doit s'appuyer sur l'examen des modèles de production actuels, de leurs forces et de leurs faiblesses, de leur impact sur le milieu rural et agricole, ainsi que sur le secteur de la transformation, dans le but de proposer un ou des modèles de production favorisant une cohabitation harmonieuse des activités, en considérant les conditions propices au développement de la production porcine dans le respect de l'environnement.

1015 Nous n'avons pas la prétention de laisser croire que nous détenons toutes les solutions. Tout ce que nous désirons soulever, c'est que le modèle coopératif dispose d'atouts pour remplir le mandat qui a été confié à la Commission, notamment en ce qui concerne l'intégration des sphères économique et sociale et environnementale, qui en est une condition sine qua non pour l'existence de toute entreprise coopérative.

1020 Présentes sur l'ensemble du territoire québécois et propriété exclusive des producteurs et productrices agricoles de chacune des régions du Québec, les coopératives agricoles

1025 québécoises occupent une place unique dans l'univers économique des régions. Il s'agit là d'un atout de taille dont il faudra se souvenir.

Voilà, madame la présidente, messieurs les commissaires, l'état de la réflexion du réseau coopératif et nous espérons que ça puisse vous inspirer. Merci de nous avoir écoutés.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie, monsieur Richard. J'aimerais d'abord vous demander, le rapport de consultation que vous avez fait auprès de vos membres, est-ce que ce serait possible d'avoir un dépôt du document?

1035

**M. DENIS RICHARD :**

1040 Ce serait assez difficile de vous le donner intégralement, puisque dans ce... on vous a cité que quelques questions qui avaient été posées, mais plusieurs questions sont des questions internes avec des résultats qui seraient difficilement rendables publics. Ils faisaient partie... on a dit, sur les trente questions, là-dedans il y avait des questions de stratégie à long terme, qu'on pourrait difficilement rendre publiques sur votre site Internet.

1045 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce qu'on doit comprendre que vous résumez, dans ce mémoire, les principales conclusions des membres?

1050 **M. DENIS RICHARD :**

C'est à partir de ce mémoire qu'on a donné nos grandes orientations de la Corvée coopérative.

1055 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Monsieur Dumais.

1060 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, madame la présidente. Le travail qu'on fait nous permet de nous rendre compte comment, encore aujourd'hui, la communication entre certains segments de la population et le monde agricole et le monde de la production porcine est compliquée.

1065 Vous mentionnez à plusieurs reprises la difficulté que vous avez de faire connaître à la population les efforts que vous faites en matière environnementale. Mais beaucoup de gens dans

la population également disent: «On n'a pas l'impression que le monde agricole entend nos préoccupations.»

1070 Et je voudrais relever, à la page 8 de votre mémoire, vous mentionnez une série d'événements qui ont contribué à accentuer les fossés et les problèmes. Et à ce titre-là, vous signalez la publication de supposées études sur les risques sur la santé.

1075 Vous savez probablement qu'il y a eu des avis de santé publics sur l'impact ou les risques que peuvent entraîner les activités d'élevage sur la santé. Et on sait que ces avis publics ont déclenché de l'inquiétude dans la population. Alors, les gens dans le public ont l'impression que, quand ils soulèvent une question comme celle de la santé, que le monde agricole a autant de difficulté à écouter leurs préoccupations que la population peut avoir de la difficulté à vous écouter sur les efforts que vous faites en matière agricole.

1080 Et à ce titre-là, quand l'UPA a présenté son mémoire, un de mes collègues a signalé aussi qu'il n'était aucunement question de ce thème-là de la santé, et les gens de l'UPA ont dit: «Il n'y en a pas de problème de santé.»

1085 Pourtant, pas plus tard qu'hier, on entendait deux producteurs de production de sujets reproducteurs qui disaient: «Il est extrêmement important que dorénavant, des porcheries ne puissent pas s'implanter plus près de 3 kilomètres de distance à vol d'oiseau d'une autre porcherie, parce que c'est extrêmement dangereux pour la santé des porcs dans la première porcherie.» Et il y avait des citoyens qui écoutaient ça et qui disaient: «Il y a des règles. Les agriculteurs  
1090 semblent beaucoup plus préoccupés de l'impact que peut avoir sur la santé de leurs animaux l'implantation d'une autre activité d'élevage, que sur la santé des citoyens.»

1095 Et je sais très bien que la transmission d'une maladie d'un porc à un porc, à un humain, ce n'est pas la même chose. Mais pour un citoyen qui n'est pas un vétérinaire, il a l'impression que, là, il y a des paradoxes qu'il arrive difficilement à comprendre.

1100 Dans notre tournée, on a entendu beaucoup de producteurs de porcs qui ont dit aux citoyens: «Arrêtez de nous casser les oreilles avec les questions de santé. Regardez, nous, on est des producteurs de porcs, on vit là-dedans à plein temps, puis on est en bonne santé.»

1105 Je vous avoue que c'est, sans vouloir comparer d'aucune manière, que c'est à peu près aussi crédible que le président d'une compagnie de cigarettes qui dit: «Moi, je fume, puis je suis en santé.» C'est sûr que l'élevage du porc n'a pas le même impact sur la santé que le fait de fumer. Mais la crédibilité d'un producteur de porcs qui dit ça à un citoyen, n'est peut-être pas beaucoup plus grande que le président de la compagnie de cigarettes.

1110 Tout ceci pour aboutir à ce qui suit. Ne pensez-vous pas que le monde agricole a aussi des efforts de compréhension à faire des préoccupations de la population? Et que penseriez-vous de l'idée qu'au niveau de la santé, pour avancer dans ce débat-là, l'idée de faire des études nouvelles qui tenteraient de cerner d'une manière vraiment objective. Peut-être pour arriver à la conclusion qu'il n'y a aucun problème, cerner d'une manière plus objective l'impact sur la santé

des élevages. Comment réagirait votre organisation à l'idée qu'on fasse des choses dans ce domaine-là? Et se pourrait-il que le monde agricole ait aussi un petit bout de chemin à faire en termes de cohabitation et de compréhension mutuelle?

1115

Excusez la longueur de ma question.

**M. DENIS RICHARD :**

1120

Mais c'est une question très pertinente, monsieur Dumais. C'est sûr que notre organisation agricole serait tout à fait d'accord avec une étude scientifique, à savoir quels sont les vrais dommages que peut causer sur la santé l'élevage porcin.

1125

Quand on faisait allusion dans le mémoire de supposées études, c'est qu'il y a plusieurs études qui ont été colportées. Puis tout à coup, aussitôt qu'on demandait un avis d'expert, on nous disait: «Bien, ce n'est pas fondé. Il n'y a pas de vraies études. Il n'y a pas de données scientifiques.» Mais le fait de l'avoir colporté venait agrandir l'écart qu'on vous montrait au tableau tout à l'heure. C'est que les citoyens, eux, quand ils lisent le journal, puis qu'on dit que le fait d'avoir de l'odeur proche de chez vous, que l'odeur peut te rendre malade, bien, ils l'ont lu dans le journal et ils le croient.

1130

Alors, ce qu'on disait, ce n'est pas qu'on pense qu'on peut faire n'importe quoi puis que personne va être malade, ce n'est pas ça. C'est que, un, si on avait encore le tableau de tout à l'heure, l'écart, si vous vous souvenez entre les deux, c'est qu'il y a des choses qui ont été colportées, qui ont monté les attentes, dans le sens qu'ils ont dit: «Comme il y a un danger, il faut absolument que ça s'arrête.» C'est là-dessus que je faisais allusion. Peut-être que je l'ai mal exprimé ou... en tout cas, l'objectif qui était bien clair là-dedans, c'était que ça a contribué à augmenter l'écart.

1135

Parce que si on est ici aujourd'hui, c'est parce qu'il y a un écart entre ce que fait le monde agricole et la perception des citoyens. Parce que le monde agricole ont quand même fait beaucoup. Il en reste encore à faire. Mais les citoyens ont une perception de la production porcine qui n'est peut-être pas tout à fait réelle. On a besoin de plus communiquer ensemble et de se parler. C'est un peu pour ça qu'on est ici, aujourd'hui.

1145

Et l'autre volet de votre question, qui disait que ça prenait trois kilomètres en génétique porcine, c'est sûr que ça prend trois kilomètres. C'est une raison économique. Lorsque vous pogniez la grippe, monsieur Dumais, et que vous venez me donner la main, je risque de la pognier moi aussi. Alors, quand on investit 4 M\$ ou 5 M\$ sur un complexe porcin en génétique pour réussir à améliorer toute la génétique des producteurs qui s'approvisionnent, on veut s'assurer qu'il n'y a pas personne qui va amener la grippe dans le troupeau. Ça ne fera pas mourir les porcs, mais c'est juste une question économique. Je comprends que...

1150

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1155

1160 On ne conteste pas ça d'aucune manière. Moi, je fais juste vous exprimer la surprise des citoyens qui disent: «Ah! oui, il ne faut pas approcher les porcheries des porcs parce que ça va les rendre malades?» Mais les gens du monde agricole, il disent que d'approcher les porcheries des citoyens, il n'y a pas de problème.» Il y a un petit problème à communiquer ça et à faire comprendre ça aux citoyens.

**M. DENIS RICHARD :**

1165 C'est vraiment un problème de communication.

Mais pour finir, oui, c'est vrai que mon organisation serait tout à fait d'accord à une étude menée scientifiquement pour démontrer quels sont les dangers pour la population qui avoisine les porcheries.

1170 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

1175 Si vous me permettez de renchérir là-dessus, même si vous trouvez que ce n'est pas crédible, sur une photo dans la présentation que j'ai faite, je suis enceinte de cinq mois. J'ai travaillé jusqu'au 10 janvier. J'ai accouché par césarienne le 11 janvier. Mon enfant est plus qu'en forme. Je n'ai jamais eu de problème. C'est à peine si elle a pris une fois des antibiotiques dans sa vie, elle a présentement deux ans.

1180 Une étude sur la santé, c'est important peut-être, oui. Écoute, ça me concerne directement en tant que productrice. Sauf que le bémol que moi, je pourrais peut-être apporter, c'est quand même toutes des entreprises qu'on est nos propres patrons. Moi, pour vous donner un exemple, je suis en parfaite santé. Mais on sait que les porcheries, c'est des endroits où il y a de la poussière. Mais quand je vais travailler, je prends la peine de me mettre un masque. C'est des choses comme ça que chacun décide par lui-même, puis c'est à toi de le faire ou de ne pas le faire. Mais ce n'est pas dangereux la production porcine.

1185 Puis pour ce qui est de la santé, je rappelle à tous les citoyens que je bois la même eau qu'eux autres, puis que je respire le même air qu'eux autres. Je n'ai pas d'intérêt à ce que ça devienne dangereux. Parce que si c'est dangereux pour mon voisin, c'est dangereux pour moi aussi, là. Je n'ai pas envie de mourir d'un cancer à 35 ans, là. Mon banquier non plus ne voudra pas que je meurs.

**LA PRÉSIDENTE :**

1195 Monsieur Richard, dans votre présentation donc, vous parlez de cet écart entre les citoyens et entre le milieu agricole. Je ne sais pas si je vous interprète bien, mais j'ai comme l'impression que vous attribuez l'écart aux citoyens qui partagent le milieu avec vous plus qu'aux citoyens consommateurs qui exigent une viande de qualité à moindre coût et qui fait en sorte que vous devez de plus en plus vous améliorer, être de plus en plus productifs. Bon, vous nous en avez parlé, avec tout ce que vous avez déployé comme efforts pour y parvenir.

1200

Est-ce que je me trompe quand j'attribue une partie de cet écart-là aussi au fait qu'on exige comme consommateur et non pas comme citoyen partageant votre milieu de vie, donc, avec ces exigences, on aide à élargir l'écart.

1205

**M. DENIS RICHARD :**

L'écart dont on parle, c'est celui des citoyens qui exigent on a dit tout à l'heure la salubrité. Ils veulent que ça soit fait, souvent on entend dans des fermes familiales. On ne veut pas que ce soit des fermes industrielles. On ne veut pas que ce soit des mégabâtisses.

1210

C'est sûr que les producteurs sont pris dans la pression que les consommateurs font en même temps. C'est les mêmes. Quand ils arrivent à l'épicerie, ils vont choisir dans la tablette la viande la moins chère. Souvent, dans l'épicerie, on a des viandes qui sont peut-être des fois où on peut mettre des spécifications sur l'élevage. Mais dès qu'il y a plus que 5 % d'écart, ils retournent prendre la moins chère.

1215

Alors comme producteurs, tout ce qu'on a pour gagner notre vie, c'est entre ce que le consommateur nous laisse et notre coût que ça nous coûte pour produire. Alors, chaque fois qu'on monte les exigences... c'est sûr qu'on aimerait tous faire de la production porcine avec des établissements — comment je dirais — tout chromés mur à mur. Ce serait l'idéal, mais le consommateur ne veut pas nous laisser l'argent pour le faire, on ne peut pas le faire, alors il faut vivre dans le milieu où on est.

1220

C'est certain que le consommateur a le dernier mot des deux côtés. C'est pour ça aussi qu'on dit que le gouvernement doit intervenir, parce que la société civile, c'est eux autres qui lient le gouvernement. Alors, ils ont des besoins, cette société civile là. Ils veulent que ça soit fait d'une certaine façon, la production porcine, mais, individuellement, ils veulent s'assurer qu'ils payent le moins cher. Ce n'est pas eux autres qui décident de leur salaire. Alors, il faut que le gouvernement intervienne, quand on met des normes, qui fasse en sorte que ça va monter le coût de production en agriculture.

1225

1230

Je pense que notre message, c'est qu'on n'a pas bien, bien le choix. Ce qu'on dit, c'est qu'il faut que le gouvernement vienne intervenir. Ce n'est pas parce que les producteurs veulent absolument avoir des subventions là. Un producteur aime bien mieux vivre du prix du marché. Mais quand, pour toutes sortes de raisons, le marché ne veut pas donner le prix que ça coûte, il faut que l'argent vienne d'ailleurs; sinon, la production va devoir s'arrêter.

1235

**LA PRÉSIDENTE :**

1240

Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1245 Je ne résiste pas à vous faire quelques remarques avant de poser ma question.  
Premièrement, merci de la page 19 avec le petit puzzle, le petit casse-tête qui arrive morceau par morceau. On avait l'impression qu'il y avait une stratégie de présentation. Donc, comme on n'est pas complètement aveugles, on pensait qu'il y avait une certaine coordination, c'est intéressant que vous le confirmiez.

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

Et on n'est pas sourds, non plus.

1255 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Non, pas tout à fait. Je vous écoutais tantôt et vous dites, au fond, le problème de l'écart qui se crée, il est dans la perception. Et à ce moment-là, je comprends que la réaction consiste à dire: «On va communiquer correctement.»

1260 Je voudrais juste vous soulever le doute que peut-être il n'est pas là seulement l'écart et que l'écart est aussi au niveau d'un nombre tellement complexe de choses qui touchent l'avenir de la société, la manière de faire l'agriculture, toute une série de représentations de la nature, etc., et que derrière ça, c'est une question de pouvoir. Et là, si vous ne partagez pas le pouvoir, partagez la communication tant que vous voudrez, vous n'aboutirez pas. Là, je vous dis une  
1265 perception que j'ai du dossier, mais vous pouvez être en désaccord, ça ne fait rien.

Ce que j'aimerais savoir maintenant au plan de ma question -- parce que c'est très intéressant, parce que, à la fin, vous arrivez que la grille, qui est une grille d'évaluation, et si c'est une grille d'évaluation dans laquelle vous mettez — et ça, c'est fascinant — vous mettez les  
1270 citoyens... j'essaie de voir où est-ce qu'elle est la grille et je ne le retrouve plus. C'est 37.

**M. DENIS RICHARD :**

L'eau, l'air et la cohabitation.

1275

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Bon, page 37 et suivantes. Autorités locales et citoyens. Et ça, c'est une requête qu'on reçoit constamment des gens. Encore tantôt, avant vous, il y avait un représentant de MRC qui demandait.

1280

Alors, si c'est de ça dont on parle, ça veut dire que vous êtes prêts à partager le pouvoir. C'est-à-dire que vous êtes prêts que désormais, quand il y aura une autorisation, elle ne passe pas qu'en lien individuel d'un producteur à quelqu'un qui donne un permis, mais qu'il y ait une discussion à partir d'une évaluation sur laquelle d'autres acteurs interviendront, les citoyens et les autorités locales. Si c'est ça, là vous êtes en communication pas ordinaire, voyez-vous? Parce que là, vous partagez le pouvoir.

1285

C'est juste ça que je veux vérifier, si on s'entend sur la page 37, si c'est bien ça que vous identifiez en disant: «On convient ensemble d'une grille, on convient de questions essentielles à se poser, des enjeux d'un dossier et on passe à travers. Et là, il y a un jugement, dans lequel il y a plusieurs éléments.» Est-ce que c'est ça que vous voulez dire.

1290

**M. DENIS RICHARD :**

L'exemple qu'on a pris, je pense qu'on ne vous a pas fourni en annexe le document. Oui, on vous l'a fourni?

1295

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

La grille de l'Iowa?

1300

**M. DENIS RICHARD :**

Ah! c'est ça, oui.

1305

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, oui. Mais là, on ne la connaît pas. On ne l'a pas vue. On va l'étudier.

1310



**M. DENIS RICHARD :**

1315 C'est effectivement une grille qui a été bâtie à partir des objectifs qu'on a mentionnés. On ne dit pas que c'est la solution, mais c'est la première fois qu'on voit une façon de — comment dirais-je — de donner l'autorisation à des projets en s'assurant que toute la, on va dire, la population avoisinante est en accord.

1320 Comment ça va fonctionner? On ne le sait pas. Ça vient d'être déposé. Sauf que pour un exercice de communication, parce qu'on a dit que c'est vrai que l'écart vient d'un manque de communication, les gens ne savent pas ce qu'on fait, ils interprètent ce qui se passe en agriculture et...

1325 Souvent, on dit dans notre milieu que le pire fait la norme. Alors, on nous montre le pire exemple de production et tous les citoyens pensent que toute la production est faite comme ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1330 C'est ça. Comme vous avez tendance à penser que le pire citoyen qui parle, il représente tous les autres citoyens. Ça, c'est bien correct, ça. Ou le pire commissaire.

**M. DENIS RICHARD :**

1335 Alors, c'est dans cet objectif-là que c'est un travail qui est très intéressant. Alors, oui, on pense que c'est une piste de solution, comme on vous l'a marqué dans notre rapport. On pense que vous devriez le consulter, voir comment ça s'est fait, vous informer. Il peut avoir là une façon de fonctionner pour l'avenir, pour réduire l'écart entre les citoyens et les producteurs, effectivement.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1340 Là-dessus, j'espère qu'à votre Corvée coopérative, il y aura une cinquième étape qui sera l'après-rapport Boucher!

**M. DENIS RICHARD :**

1345 Mais vous savez, notre coopérative, nous autres, c'est de s'assurer que nos gens sont sensibilisés aux bonnes pratiques, autrement dit que chacun fasse de son mieux pour protéger l'environnement et la cohabitation. Ensuite, on ne peut pas légiférer. On a dénoncé que parmi nous autres, il y a peut-être des gens qui sont un petit peu à l'extrême. Bon, bien, ça, on ne peut pas... comment dirais-je? Si c'est 100 kilomètres sur la 20, quand je vois quelqu'un qui roule 140, je ne vais pas l'arrêter là, il y a quelqu'un qui s'occupe de ça. Alors...

**LA PRÉSIDENTE :**

1355 Vous auriez de la difficulté, si vous roulez à 120, de l'arrêter.  
Monsieur Marquis.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1360 Merci, madame la présidente. En fait, je pense que je suis un peu le commentaire et la réponse qui a été donnée de la part de monsieur Richard, mais je pose ma question.

Dans la partie présentée par monsieur Pomerleau, il nous dit, à la page 21, il nous dit deux choses. J'en prends une:

1365 *«Que les solutions aux impacts environnementaux de la production porcine doivent être adaptées aux spécificités des régions.»*

1370 Est-ce que vous pourriez nous dire ce que vous entendez par là et en particulier aussi peut-être comment ça pourrait se faire, quel mécanisme devrait être mis en place pour justement respecter les spécificités des régions et peut-être aussi leur milieu?

**M. MICHEL POMERLEAU :**

1375 Tout d'abord, je pense qu'on a parlé un peu hier soir, quand on aborde les régions, on a certaines contraintes dans des régions. Je vous parlais, hier soir, des rampes d'épandage. Chez moi, on a certaines contraintes. Je ne vous dis pas que ce n'est pas faisable mais, par contre, il y a des contraintes à ça et il y a des coûts à ça. C'en est une contrainte.

1380 J'aimerais... votre phrase, vous me disiez les spécificités des régions. Les régions agricoles se diffèrent les unes des autres. Je vous mentionnais, hier soir, que dans mon coin, on n'en a pas de maïs. Peut-être...

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1385 Ma question est peut-être davantage, pas tellement sur la partie, on pourrait dire, agriculture biophysique, mais en termes peut-être de possibilité de réglementation, de légiférer au niveau régional. Parce qu'on est dans la partie environnement, mais on est aussi dans la partie cohabitation.

1390 Alors, je ne sais pas si, à ce moment-là, vous avez quelque chose à suggérer qui viendrait peut-être aider à la cohabitation au niveau régional. Est-ce que ça veut dire, par exemple, plus de pouvoir aux organismes de bassins versants, aux municipalités ou quelque chose du genre?

1395 **M. MICHEL POMERLEAU :**

1400 C'est sûr qu'il y a des régions que la concentration porcine est beaucoup plus forte. Si c'est ça que vous voulez dire, je pense que les règlements se doivent d'être peut-être autrement que dans des régions de moins de concentration. Je ne sais pas si c'est ça que vous voulez que je vous dise là, mais dans ma région, la concentration n'est pas du tout forte.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1405 Évidemment, je ne vous dirai pas la réponse.

**M. MICHEL POMERLEAU :**

1410 Non, non, mais...

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1415 Si je la pose, c'est que je ne la sais pas. Mais c'est que quand vous le mentionnez ici au niveau spécificité des régions, je me demandais justement si vous vouliez juste tenir compte uniquement de la partie qu'on pourrait dire biophysique agriculture ou si vous teniez aussi compte de façons, de critères d'améliorer la cohabitation dans le milieu. Et je suppose qu'à ce moment-là, ça veut dire probablement penser à des réglementations qui ne sont pas mur-à-mur. Mais c'est un peu vers ça. Je ne savais pas si vous vouliez aller vers ça ou non.

1420 **M. MICHEL POMERLEAU :**

Oui, oui, tout à fait. Là, vous venez de dire la réponse que...

**LA PRÉSIDENTE :**

1425

Alors, une dernière question pour monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1430 Juste en page 20, vous proposez le modèle trois sites: naisseur, pouponnière, finisseur, qui est le modèle typique de l'intégration, alors que des tas de gens sont venus nous voir en disant: «Bien non, il ne faut pas s'en aller dans l'intégration et il faut avoir plutôt un modèle naisseur-finisseur.» Donc, vous, vous êtes tout à fait dans le modèle de l'intégration. Vous êtes une coopérative mais vous faites l'intégration coopérative. C'est ça que je dois comprendre?

1435

**M. DENIS RICHARD :**

C'est qu'on peut prétendre, les coopératives, avoir le meilleur des deux mondes.

1440

Le modèle trois sites, économiquement, tout le monde vont vous dire que c'est le meilleur pour une raison économique. L'intégration fait en sorte que dans les coopératives agricoles, la

coopérative est possédée par la base. Donc, les producteurs qui sont en trois sites, ils la possèdent la coop.

1445 Les gens qui vous disent qu'ils ont des problèmes avec l'intégration, c'est souvent parce que l'intégrateur vient d'ailleurs et un de ses sites se trouve dans leur localité, et souvent les citoyens, en tout cas ce qu'on entend, les citoyens sont un peu réfractaires. Mais ce n'est pas au modèle qu'ils en ont, c'est à la façon dont la propriété du modèle s'attribue.

1450 J'essaie de vous rassurer dans le sens qu'on ne peut pas être contre un modèle comme ça qui, économiquement, parce que le consommateur, lui, il tire de l'autre côté, il veut payer moins cher. Il faut juste s'assurer, on l'a dit plus loin, les coopératives sont dans le milieu, ils veulent demeurer dans le milieu.

1455 Alors que Michel fasse une partie de l'élevage, que j'en fasse une deuxième et que Nathalie le finisse, ça revient au même que s'il était naisseur-finiisseur, j'étais naisseur-finiisseur, elle était naisseur-finiisseur. Sauf que si ensemble on le fait, on va avoir un modèle qui est plus économique pour le consommateur sur la tablette, pas plus dommageable pour l'environnement.

1460 Et on pense que si Michel en fait une partie, moi une partie, Nathalie l'autre, on va avoir quand même l'effet de cohabitation avec nos voisins qu'on est des gens du milieu et on reste dans notre milieu.

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

1465

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

1470 Si je peux me permettre d'ajouter aussi, la différence entre un intégrateur X versus — moi, c'est mon cas — être intégrée par la Coopérative fédérée, c'est que demain matin, je veux être à mon compte, mais ma Coopérative fédérée va quand même me fournir les porcs nécessaires, vont m'appuyer. Je vais être à mon compte, puis ils vont continuer à m'appuyer et à me fournir des experts-conseils pour mon entreprise.

1475 Tandis que si je suis avec un intégrateur X et que j'ai la volonté de vouloir posséder mes porcs, bien, ils vont dire: «Bien, regarde, je te remercie beaucoup. Ça a été très aimable de faire affaire avec toi. Merci, bonsoir», la porte est fermée, puis je me ramasse toute seule dans ce grand monde-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1480

Hier soir, il y a un intégrateur qui nous a dit le contraire.

**LA PRÉSIDENTE :**

1485            Alors, notre temps est écoulé. On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir apporté également des études que vous avez annexées à votre mémoire.

**M. DENIS RICHARD :**

1490            C'est nous qui vous remercions.

**LA PRÉSIDENTE :**

1495            Alors, on ne fera pas la pause café tout de suite, on continue. On invite maintenant notre troisième participant de la journée, qui est monsieur Laurent Juneau.

**M. LAURENT JUNEAU :**

1500            Bonjour, madame la présidente et messieurs les commissaires, et aussi les gens qui sont dans la salle. Vous pardonnerez un petit peu ma nervosité. Ce n'est pas facile, en tant que citoyen, de présenter devant un public comme ça, aussi des gens, des spécialistes, notre vision des choses, mais je le fais dans le sens positif de la chose. Et nous aussi, on est pour une meilleure communication.

1505            Alors, j'ai intitulé justement mon mémoire *Pour un développement durable de la production porcine au Québec*. Alors, je pense qu'il faut justement que ça devienne durable pour tout le monde, autant les citoyens mais aussi les producteurs, parce qu'eux autres aussi ont de la pression. Et ça, on le comprend, on le conçoit et ils ont besoin d'aide aussi.

1510            Ça fait à peu près deux ans maintenant que je m'intéresse plus particulièrement à la chose porcine et je vous dirais qu'avec toute l'information qu'on a, en tout cas, ma réflexion s'est transformée aussi à un niveau un petit peu plus global, si on peut dire, dans notre monde d'aujourd'hui. Parce que j'ai effectivement fait un petit peu de recherche aussi non seulement au Québec, mais un petit peu en Europe, aux États-Unis entre autres, bien, surtout la Bretagne où j'ai fait un voyage personnel et j'ai pu regarder un peu qu'est-ce qui se passait là-bas.

1515            Donc, c'est pour ça, des fois ça peut sembler que je vais m'en aller un petit peu loin, mais tout ça, c'est relié, c'est dans le sens qu'on habite une même planète. D'ailleurs, je débute avec une citation de monsieur Albert Jacquard, qui est un éminent généticien et polytechnicien, philosophe aussi, qui dit que:

1520            *«L'état de la Terre est tel que nous avons le devoir de nous préoccuper des conséquences de nos actions.»*

1525            Alors, c'est un petit peu ce qui va me guider à travers tout ça.

1530 Alors, comme présentation, bien, mon nom, c'est évidemment Laurent Juneau, citoyen du Centre-du-Québec, depuis maintenant 32 ans. Je suis un ancien producteur forestier.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1535 Il ne faut pas oublier que c'est tout le monde qui va payer la note de ces politiques. Les agriculteurs, oui, en payent une grosse partie, mais ils ne sont pas les seuls. Quand j'entends le président de l'UPA qui dit: «Bien, là, il va falloir que le gouvernement, il en mette de l'argent parce que nous autres, on embarque plus, on va pas plus loin que ça si vous faites d'autres recommandations au niveau de l'environnement», bien, je comprends que oui, il faut les aider, mais il faut qu'ils comprennent aussi que cet argent-là vient de tout le monde. Donc, on a notre mot à dire sur le style de gestion qu'on va faire de ces argents-là.

1540 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1545 Je vous réfère à l'analyse présentée par l'Union Paysanne dans son mémoire, la partie 3, le problème du fumier liquide, mais sans embarquer là-dedans. Alors, vous l'avez déjà en documentation. Je trouve qu'il y a un bon travail de fait là-dessus. On parle justement d'ailleurs que le lisier, ce n'est pas directement assimilable par les... c'est-à-dire le lisier, ce qui s'y retrouve, l'azote, le phosphore, c'est directement assimilable par les racines de la plante, mais ça ne nourrit pas la terre au niveau biologique, qui, elle, doit nourrir la plante. C'est ça qu'il ne faut pas.

1550 Donc, je passe rapidement là-dessus. Et la proposition qui est faite est que tous les nouveaux élevages devront être gérés sur litière sèche compostée et un programme de reconversion sur litière devrait être offert aux élevages existant sur lisier, avec des aides gouvernementales, bien sûr.

1555 Je vais aborder le problème de la déforestation et les bandes riveraines.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1560 Petit paradoxe. C'est que le sigle de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, si vous regardez bien, c'est une queue en tire-bouchon, qui est la queue du porc. Et je trouve ça paradoxal parce qu'on leur la coupe la queue.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1565 Alors, ça fait pas mal le résumé de ce que j'avais à dire. Mes sources sont là. J'ai lu énormément dans les journaux, la *Terre de chez nous* qui est un excellent journal aussi, qui m'inspire beaucoup, et différents reportages et différents livres qui ont été publiés un peu partout à travers le monde.

1570 **LA PRÉSIDENTE :**

1575 Je vous remercie, monsieur Juneau. Vous avez pris une demi-heure pile, vraiment pile. J'aurais une question, on déborderait peut-être longtemps, mais j'aimerais bien comprendre ce que c'est pour vous le développement durable. Quelle place laissez-vous au développement économique ou à la dimension économique dans le développement durable?

**M. LAURENT JUNEAU :**

1580 Écoutez, ça, ce n'est pas facile à répondre, puis ce n'est pas facile à établir non plus, ni même à discuter. Parce qu'on est dans un système économique capitaliste, c'est bien sûr, j'en suis conscient et je l'accepte aussi de jouer ce jeu-là. C'est-à-dire qu'on est dans un système capitaliste, il faut qu'on soit rentables, il faut qu'on soit performants, puis il faut qu'on fasse de l'argent.

1585 Je ne dis pas non à ça, mais je dis, la façon, il faut regarder les impacts de nos gestes. Autant au niveau industriel, par exemple, ce n'est pas une raison de bâtir une usine, si on sait que cette usine-là va directement polluer notre source d'eau, parce que ça va créer des jobs. C'est là que je dis: «Wo! un instant, on arrête.»

1590 On prend l'exemple de Magnola, par exemple, qui a fait un tollé, puis Magnola est fermée aujourd'hui. Puis ils ont investit 1 G\$. Ça n'a même pas marché encore à plein rendement, puis on ne sait pas vraiment les impacts au niveau de l'environnement.

1595 Donc, c'est à ce niveau-là que je dis: le développement durable, oui, en agriculture comme ailleurs. Les mines, c'est pareil. Mais il faut établir des bases qu'on ne détruira pas notre environnement. Parce que c'est le bien commun. L'eau, c'est important, l'air, etc., la santé des individus. C'est à ce niveau-là. Mais je sais que ce n'est pas facile à *dealer* dans un cadre de mondialisation.

1600

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous n'êtes pas contre toute forme de développement.

1605 **M. LAURENT JUNEAU :**

Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1610

Mais en autant qu'elle soit respectueuse de l'environnement.

**M. LAURENT JUNEAU :**

1615

Exactement, et des individus.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et des individus.

1620

**M. LAURENT JUNEAU :**

Oui.

1625 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie pour votre témoignage et le temps que vous avez mis à travailler à la préparation de votre mémoire.

1630 **M. LAURENT JUNEAU :**

C'est quelque chose. Puis en tout cas...

**LA PRÉSIDENTE :**

1635

Juste ça, c'est louable, mais on vous remercie.

**M. LAURENT JUNEAU :**

1640

Juste avoir le culot de venir vous le présenter, c'est quelque chose aussi. Alors, je vous remercie. Continuez votre bon travail. Bravo!

**LA PRÉSIDENTE :**



1645           Merci beaucoup.

          Alors, on s'arrête quinze minutes et on revient avec le prochain participant, qui est la Société coopérative agricole des Bois-Francis.

1650   (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LA PRÉSIDENTE :**

1655

          Alors, donc, nous accueillons la Société coopérative agricole des Bois-Francis et monsieur Damien Lemire. Bonjour.

**M. DAMIEN LEMIRE :**

1660

          Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

1665

          Et monsieur Robert Béliveau.

**M. ROBERT BÉLIVEAU :**

1670

          Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

          Bonjour. Alors, à vous la parole.

1675   **M. DAMIEN LEMIRE :**

          Alors, bonjour, madame la présidente. Bonjour, messieurs les commissaires. Alors, ça me fait extrêmement plaisir d'être avec vous, aujourd'hui, et de vous présenter notre mémoire à la S.C.A. des Bois-Francis.

1680

          Alors, la présentation va se dérouler comme suit: présentation de la S.C.A. des Bois-Francis, notre implication en production porcine, services-conseils: la différence Co-op, notre vision environnementale et en cinq, la conclusion.

1685

          Alors, à titre de président de la S.C.A. des Bois-Francis, il me fait plaisir de vous présenter notre mémoire qui a pour thème *Les services-conseils: la différence Co-op!*. Voici donc comment se déroulera notre présentation, tel que mentionné.

1690 Alors débutons notre présentation avec une courte historique sur la Coop des Bois-Francs. Alors, la Coop des Bois-Francs a son siège social à Victoriaville. Elle a été fondée en 74 du regroupement de deux autres coopératives qui, elles, avaient été fondées dans les années 40. Elle appartient à ses membres usagers et elle est un guichet unique de services à la ferme. Et dans le mouvement coopératif, dans notre langage de tous les jours, c'est l'équivalent de «tout sous un même toit».

1695 Alors, nos secteurs d'activités à la Coop des Bois-Francs sont les services-conseils en production animale et végétale, les services en agroenvironnement et PAEF, meuneries et service des grains, machinerie agricole et centre du pneu, pétrole et station-service, quincaillerie et matériaux de construction.

1700 Voici maintenant quelques chiffres tirés de notre exercice financier terminé le 31 octobre 2002. Alors, le nombre de membres est de 3 855, incluant les membres producteurs et les membres auxiliaires. Nous avons atteint le chiffre de presque 72 M\$. Et nous donnons de l'emploi à 148 personnes. Au cours de la même période, notre masse salariale a atteint 5.3 M\$. Au  
1705 niveau de notre positionnement régional, notre coopérative se situe dans le top 10 des entreprises, en ce qui a trait au nombre d'employés et au chiffre d'affaires réalisé.

Maintenant, un court portrait de l'agriculture régionale. Le nombre de fermes est de 4 365, toutes catégories confondues. Selon nos données internes, depuis 1998, la région a enregistré  
1710 une augmentation des fermes porcines de l'ordre de 20 %. Cette augmentation est causée par l'arrivée de nouveaux producteurs autonomes mais aussi par la venue des intégrateurs.

Donc, la production porcine dans les Bois-Francs se résume ainsi: 23 000 truies, 463 000 porcelets transigés et 442 000 porcs abattus. Je tiens à spécifier qu'il y a une rectification au  
1715 niveau des porcelets, il y avait une erreur, c'était marqué «63 000» mais c'est bien 463 000.

Je veux maintenant vous parler de notre implication en production porcine. Notre objectif premier, c'est de permettre aux producteurs d'être compétitifs. Chez nous, la production porcine représente un chiffre d'affaires de plus de 21 M\$ et elle fournit de l'emploi à 33 personnes. Chez  
1720 nos producteurs, 50 sont des producteurs porcins.

Passons maintenant à nos priorités de développement du secteur porcin qui sont: l'aide et le soutien aux producteurs existants, l'aide au développement des fermes porcines, l'aide au démarrage des fermes porcines, développement des réseaux à forfait et achat temporaire de  
1725 fermes. Et le mot «temporaire» est ici très important, car notre coopérative achète ses fermes pour fins de revendre à des producteurs. Donc, nos priorités se résument à favoriser et permettre le développement des entreprises porcines en place, en complétant leurs activités et en encadrant les producteurs.

1730 Je passe maintenant au coeur de ma présentation, soit les services-conseils: la différence Co-op! À la S.C.A. des Bois-Francs, nos services-conseils ont pour but d'accompagner et d'encadrer le producteur pour répondre à ses besoins tout en respectant l'environnement. Cet énoncé fait partie de notre mission, de notre raison d'être dis-je.

1735 Notre service-conseil est donc composé d'équipes multidisciplinaires, ce qui donne à notre coopérative une expertise complète car nous offrons un guichet unique de services et ce, avec une grande facilité de consultation. Nos équipes multidisciplinaires nous permettent un délai de réponse des plus rapides et surtout avec des solutions personnalisées.

1740 Nos experts-conseils coop ont la possibilité de consulter d'autres experts grâce à la Coopérative fédérée de Québec, qui est membre de Cooperative Research Farm, le plus grand réseau privé de fermes de recherche au monde. Nous croyons que cela nous différencie grandement des autres entreprises.

1745 Nos experts-conseils sont professionnels et qualifiés. Notre équipe d'agronomes, de technologues et de vétérinaires sont responsables de leurs recommandations, étant membres d'une corporation professionnelle. Chez nous, 10 % du temps de travail est consacré à la formation. Ceci permet à l'expert-conseil d'être à la fine pointe de la technologie et des nouveautés dans le domaine.

1750 Ainsi, chaque nouveau membre de notre équipe d'experts-conseils doit d'abord compléter avec succès un stage de neuf mois sur le terrain avec des experts-conseils expérimentés.

1755 Notre suivi technique est personnalisé. Ceci veut dire que nos experts-conseils coop planifient avec le producteur pour optimiser son entreprise. Ils aident le producteur à atteindre ses objectifs, détermine avec lui les meilleures méthodes pour y parvenir selon sa situation. Et ils font des recommandations et valident les résultats obtenus. Ils vont au devant du producteur, ce qui veut dire qu'un expert-conseil coop qui prévoit un changement pouvant, par exemple, affecter le PAEF du producteur, interviendra auprès de celui-ci pour qu'il régularise sa situation.

1760 L'information et la formation, maintenant. L'expert-conseil coop est le principal agent d'information du producteur. Il transmet et vulgarise au producteur ses connaissances. Et j'insiste sur le point suivant: sensibilise le producteur à de meilleures pratiques agricoles. Il participe souvent à l'organisation d'activités et de formation technique. Et nous avons la publication du bulletin *l'Express*, un véhicule d'information propre à la S.C.A. des Bois-Francs.

1770 Toujours pour bien accompagner le producteur, nos experts-conseils coop disposent de plusieurs outils de travail à la ferme, tels que des guides d'épandage, carnets de champ, grilles de fertilisation, logiciels informatisés spécialisés pour les ruminants, les monogastriques et les productions végétales.

1775 Concernant la recherche et le développement, il y a la mise au point de nouveaux procédés, produits, etc. À titre d'exemple: meilleure gestion des débits d'eau dans la ferme; nouveaux aliments pour diminuer les rejets de phosphore; développement de parcelles végétales pour de nouvelles cultures et, tout dernièrement, la mise sur pied de grille de fertilisation pour la canneberge, une première au Québec; notre lien via la CFQ, avec d'importants sites de recherche et de l'information à travers le monde; ainsi que la transmission des développements et résultats aux producteurs par experts-conseils.

1780 L'importance des services-conseils à la S.C.A. des Bois-Francis et des coopératives agricoles dans le transfert des technologies issues de la recherche et du développement est primordiale. Ceux-ci permettent au producteur d'avoir accès aux nouveaux procédés pour améliorer sa production et mieux répondre aux normes environnementales et aux exigences du marché mondial.

1785 Maintenant, concernant notre service environnemental, il a été développé en 97 et implanté en 98. La formation des experts-conseils en environnement compte aussi pour 10 % du temps de travail. Leur mandat est clair: travailler en fonction du REA. À titre de professionnels, ils sont responsables de leurs actions. Chez nous, l'intégrité et l'éthique des individus sont essentielles.

1790 À la S.C.A. des Bois-Francis, nous travaillons pour une agriculture durable et incitons le producteur à adopter de bonnes pratiques en ce sens. Encore une fois, le réseau de la Coopérative fédérée de Québec est un atout majeur pour les producteurs dans l'atteinte des objectifs et défis environnementaux.

1795 Maintenant, je voudrais vous parler de notre vision environnementale versus les services-conseils. Chez nous, à la S.C.A. des Bois-Francis, l'objectif pour notre secteur, c'est le développement durable.

1800 Madame la présidente, messieurs les commissaires, ce que nous voulons, ce que nous désirons, c'est que l'octroi des subventions soit fait directement au producteur pour que celui-ci puisse choisir avec qui il veut travailler. Nous pensons que cette façon de faire assurerait une neutralité concrète entre les organismes.

1805 Il est important que le producteur ait accès à des services-conseils de qualité pour l'accompagner et l'encadrer. L'expert-conseil coop joue ici un rôle essentiel tant pour le producteur que pour la communauté. Et je tiens à vous rappeler que la coop appartient aux producteurs, ce qui en fait une ressource fiable pour avoir l'heure juste et des services de qualité.

1810 En conclusion, avec de nombreux professionnels, une vaste expertise et des champs d'action variés, les producteurs membres retrouvent à l'intérieur de la S.C.A. des Bois-Francis une organisation en mesure de bien répondre aux besoins résultant des nouvelles réglementations agroenvironnementales.

1815 Ainsi, l'implication de la coopérative et celle du réseau de la Coopérative fédérée de Québec dans toutes les facettes de l'agriculture est la meilleure façon d'intégrer l'agroenvironnement aux autres opérations quotidiennes de la ferme.

1820 Dans cette marée de nouvelles connaissances, de façons de faire et de réglementations touchant l'agriculture, les producteurs et productrices agricoles ont besoin d'un support professionnel. Les services-conseils deviennent dans ce contexte un élément essentiel pour permettre aux producteurs agricoles de performer avec succès dans leur champ d'activités et de

1825 relever ces nouveaux défis. Le savoir des producteurs passe par les services-conseils comme ceux existant à la S.C.A. des Bois-Francs et à travers le grand mouvement coopératif agricole.

Au nom de nos membres producteurs, nous croyons par nos interventions professionnelles faire partie intégrante de la solution aux défis environnementaux. Merci.

1830 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Lemire. Monsieur Dumais, vous pourriez commencer?

1835 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Dans votre coopérative, vous avez plusieurs sites, des sociétaires avec lesquels vous travaillez et certains sites qui vous appartiennent.

1840 Avez-vous vécu des problèmes de cohabitation soit au moment de l'implantation ou après que des entreprises aient été implantées? Si vous en avez vécu, comment avez-vous transigé avec ces cas-là? Comment avez-vous réglé ces cas-là, s'ils ont été réglés? Et si vous n'en avez pas eu, avez-vous une recette qui fait que vous n'en avez pas, que vous pourriez nous communiquer?

1845 **M. DAMIEN LEMIRE :**

Pas que je sache, monsieur Dumais. S'il y en a eu, c'est quelque chose de très léger, parce que notre directeur général est un homme très transparent et il ne m'en a jamais glissé mot. Mais ça fait quand même plusieurs années que la S.C.A. des Bois-Francs est impliquée en production porcine. Je n'ai pas toujours été à la présidence, ça ne fait pas deux ans que je suis président.

Mais Robert, si tu veux...

1855 **M. ROBERT BÉLIVEAU :**

Alors, pour confirmer les propos de monsieur Lemire, effectivement, on n'a jamais eu de problème. On est peut-être une région chanceuse, si on appelle ça chanceux, mais on n'a jamais eu de problème comme tel.

1860 Et la recette — c'est une grande question, monsieur Dumais — la recette, ce qu'on a fait, nous, dans le développement des projets, en tout cas par expérience ou, en tout cas, avec ce qui se vivait ailleurs avec les producteurs avec lesquels on travaillait, on prenait le temps d'examiner comme, par exemple, le côté que le vent venait...

1865 **M. DAMIEN LEMIRE :**

Les vents dominants.

1870 **M. ROBERT BÉLIVEAU :**

... les vents dominants, merci. Alors, ça, c'est une première préoccupation.

1875 L'autre élément, c'est que, encore récemment, l'année passée, il s'est bâti une maternité. Elle est très éloignée du chemin. Et ça, je fais une petite anecdote, j'ouvre une parenthèse, parce que la ferme était construite, bon, peut-être tout près de 1 kilomètre de la route, il n'y avait aucun animal dedans, et certaines personnes disaient que ça commençait à sentir.

1880 Alors, c'est pour dire qu'il y a ce côté-là qu'il faut faire attention. Mais nous, de notre côté, on a fait toujours attention, il n'y a jamais eu de personnes qui se sont manifestées de quelque nature que ce soit, mais on était conscients de l'enjeu qui se jouait.

1885 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

C'est mieux de parler des vents dominants que regarder du côté d'où le vent venait, parce que, là, on dirait que vous êtes mûr pour aller en politique!

**LA PRÉSIDENTE :**

1890

Vous faites quand même allusion dans le mémoire à l'intégration. Vous dites: «La formule coopérative, c'est la bonne formule» puis vous faites une allusion à l'intégration. Pourquoi cette allusion-là?

1895

**M. DAMIEN LEMIRE :**

Si j'y ai fait mention, c'est au niveau de l'augmentation de la production qu'il y a eue. Et c'est une réalité dans notre région qu'il y a eu, on dit 20 %, puis je pense que c'est des chiffres assez conservateurs. On pense que c'est en grande partie dû, bien sûr, à des producteurs autonomes mais aussi, je dirais, 50—50 aussi l'implantation d'intégrateurs, de porcheries appartenant à des intégrateurs.

1900

**LA PRÉSIDENTE :**

1905

Et vous vouliez que nous donner l'information. En d'autres termes, vous nous dites que vous n'avez pas vécu le problème de cohabitation. Est-ce que dans le milieu, il s'est vécu des problèmes de cohabitation?

**M. ROBERT BÉLIVEAU :**

1910

À notre connaissance, il n'y a pas eu de problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

1915

Non?

**M. ROBERT BÉLIVEAU :**

1920

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

1925

Parfait.

Monsieur Marquis.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1930

Merci, madame la présidente. Il semble y avoir une certaine ambiguïté entre la position de l'UPA, concernant les services-conseils, et votre position. C'est-à-dire que l'UPA insiste pour que les services-conseils subventionnés soient non liés.

1935

Alors, vous faites une proposition demandant que les services-conseils soient payés à l'agriculteur et celui-ci, je suppose, à ce moment-là peut prendre les services-conseils de la coopérative. Comment expliquez-vous ça? Parce qu'il semble y avoir différence d'opinion entre les deux groupes là

**M. DAMIEN LEMIRE :**

1940

Tout d'abord, je pense qu'il ne faut pas sous-estimer les producteurs, les producteurs sont capables de juger d'une situation. C'est la première chose. La deuxième, je serais tenté de vous répondre que lorsqu'on laisse le choix libre, ça fait partie des critères coopératifs, une adhésion libre et volontaire. Alors, je pense que quand la personne peut choisir elle-même, finalement elle va choisir ce qui lui convient.

1945

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

1950

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que je peux continuer sur cette même question-là?

**LA PRÉSIDENTE :**

1955

Bien sûr.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1960

Est-ce que ça veut dire, en clair, que vous êtes plus ou moins d'accord avec les clubs-conseils?

**M. DAMIEN LEMIRE :**

1965

Monsieur Beauchamp, ce qui existe existe. Je ne suis pas là pour trancher ou pour juger ce qui existe. Je vous dis simplement que je pense que les agriculteurs sont capables de choisir eux-mêmes, qu'on leur donne cette opportunité-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1970

C'est parce que dans les services-conseils agroenvironnementaux, le producteur paie le tiers, si ma mémoire est bonne, le gouvernement paie les deux autres tiers. Vous voudriez que tout l'argent soit versé au producteur et que le producteur s'adresse à qui il veut, y compris un club-conseil s'il veut. C'est ça qu'on doit comprendre?

1975

**M. DAMIEN LEMIRE :**



Oui, exactement dans ce sens-là. Alors, c'est une adhésion libre et volontaire.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1980

Est-ce que vous avez une opinion maintenant par rapport aux AGEQ, aux organismes de gestion des fumiers? Dans certaines régions, on a aussi un de ces organismes-là qui commence à donner ou qui donne un peu des services-conseils. Est-ce que vous avez une opinion?

1985

**M. DAMIEN LEMIRE :**

Je m'excuse, mais là, je ne connais pas ça. Peut-être que Robert pourrait répondre plus. Moi, je ne peux pas vous... je ne connais pas ces services-là.

1990

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça marche, c'est correct. Est-ce que je peux revenir maintenant à ma question d'origine? Ma question d'origine, en page 5 de votre mémoire, quand vous nous avez lu votre mémoire, il y avait d'autres affaires qui n'étaient pas dans le chose. Je voudrais juste revenir à un petit tableau en 2.5 de la page 5 de votre mémoire, sur le nombre les fermes porcines propriété de la coopérative.

1995

La troisième catégorie, type de ferme, vous avez des engraissements. Donc, vous avez des maternités, des pouponnières, des engraissements. Le nombre de sujets: 25 500 porcs. J'imagine que c'est une production annuelle ça?

2000

**M. DAMIEN LEMIRE :**

Exact.

2005

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça fait combien de places-porcs à peu près?

2010

**M. DAMIEN LEMIRE :**

Ça fait...

2015

**M. ROBERT BÉLIVEAU :**

Environ 8 500 places.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2020 Vous avez trois productions par année?

**M. ROBERT BÉLIVEAU :**

2025 Non. C'est-à-dire ici, il y a trois sites, un principal qui a...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui. Donc, ça fait 8 500...

2030 **M. ROBERT BÉLIVEAU :**

Les trois sites ensemble. Il y a trois sites d'engraissement.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2035 2 750. Ça veut dire que vous êtes tout proche de 600 unités animales par site.

**M. ROBERT BÉLIVEAU :**

2040 Non. C'est qu'il y en a un qui est plus important que les autres.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et celui-là est à combien d'unités animales?

2045

**M. ROBERT BÉLIVEAU :**

Il faudrait faire la conversion. Nous, il y a 7 200 places-porcs.

2050 **M. DAMIEN LEMIRE :**

Dans ce site-là.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2055

Dans ce site-là?

**M. ROBERT BÉLIVEAU :**

2060

C'est ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2065

Donc, je viens d'en trouver un. Donc, il dépasse nettement 600 unités animales, celui-là.

**M. ROBERT BÉLIVEAU :**

2070

Ce qu'il faut voir, c'est que c'est une unité qui est relativement âgée, qui a été acquise en 1993.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2075

Qui est en plusieurs sites différents?

**M. ROBERT BÉLIVEAU :**

Oui, c'est ça. C'est huit bâtisses différentes. Ce n'est pas un site avec une bâtisse de 7 200 places.

2080

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça va, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2085

C'est tout.

**M. DAMIEN LEMIRE :**

2090

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

2095 On n'est pas gourmand en questions mais vous n'êtes pas le premier groupe coopératif qui se présente devant nous. On vous remercie de votre participation à cette consultation publique.

**M. DAMIEN LEMIRE :**

2100 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2105 Alors, maintenant, j'invite le Centre de développement du porc du Québec. Et je vais vous nommer les gens une fois qu'ils seront assis. Alors, nous avons avec nous monsieur Pierre Falardeau.

**M. PIERRE FALARDEAU :**

2110 Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

2115 Bonjour, monsieur. Madame Marie-Josée Turgeon.

**Mme MARIE-JOSÉE TURGEON :**

Bonjour.

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, madame. Monsieur Francis Pouliot.

**M. FRANCIS POULIOT :**

2125 Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

2130 Bonjour, monsieur. Monsieur Réal Boutin.

**M. RÉAL BOUTIN :**

Bonjour.

2135

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour. Et madame, je n'ai pas son nom.

2140

**M. PIERRE FALARDEAU :**

Madame Gauthier.

**LA PRÉSIDENTE :**

2145

Son prénom, s'il vous plaît?

**M. PIERRE FALARDEAU :**

2150

Élise Gauthier.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, madame.

2155

**M. PIERRE FALARDEAU :**

Qui m'aidera à vous faire la meilleure présentation possible, compte tenu de ma nervosité.

2160

Alors, oui, monsieur Beauchamp, on est nombreux, C'est qu'on a le souci de donner à la Commission les meilleures réponses à vos questions.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2165

N'ayez pas peur, il va en avoir des questions!

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous écoute.

2170

**M. PIERRE FALARDEAU :**

2175 Alors, madame la présidente, messieurs les commissaires, j'ai le plaisir de vous présenter le mémoire du Centre de développement du porc incorporée. Je vais débiter par un bref historique, de façon à vous expliquer pourquoi et comment a été mis sur pied notre centre.

2180 Déjà en 1990, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec avait ciblé le besoin stratégique de la concertation des différents intervenants de notre secteur d'activités. L'objectif qu'il poursuivait alors était d'améliorer la compétitivité et la rentabilité de notre secteur porcin québécois. Il s'est donc fait le promoteur de cette idée auprès des différents acteurs, afin d'en venir à la formation d'un groupe de concertation qu'on appelle aujourd'hui la Table filière porcine du Québec.

2185 Ces différents acteurs, à la lumière de ce qui se produisait en Europe, ont rapidement identifié la nécessité de mettre sur pied une organisation qui aurait pour objectif de contribuer à l'amélioration de la production porcine au Québec et ainsi que l'amélioration de la consommation de viande de porc du Québec. C'était les objectifs du départ.

2190 Alors, suite à une vaste consultation faite par le ministère de l'Agriculture, le Centre de développement du porc du Québec a été créé en 1992, grâce au transfert de quatre programmes du ministère et du financement associé à ces programmes. Les programmes en question sont: le programme d'amélioration génétique des porcs de race et de promotion de femelles hybrides, le programme vétérinaire en santé porcine, le programme d'évaluation des porcs commerciaux et le programme d'analyse des troupeaux porcins du Québec.

2195 Notre centre est un organisme de concertation unique en Amérique du Nord. Comme le démontre la diapositive que je vous présente, qui énonce la composition des organismes membres du conseil d'administration, ils font appel à des représentants, organisations représentantes de la production, des gouvernements et de la recherche, et des différentes organisations impliquées au niveau de la production et de l'abattage, comme je disais.

2200 Je veux également mentionner que les façons de faire du CDPQ sont également particulières. Elles font appel à la concertation, entre autres, dans notre développement technique, recherche et développement. Tous nos projets sont toujours conduits en collaboration avec différents organismes de recherche impliqués au Québec.

2205 Les activités de notre centre sont assurées par un budget de 3 M\$ annuellement et financées à 58 % par le ministère, 23 % par les producteurs par le biais de leur fédération, 10 % par les utilisateurs des différents programmes et services, et 9 % de différentes autres sources.

2210 Nos champs d'activités couvrent la génétique, la santé, la qualité du produit, l'économie, la conduite d'élevage incluant le bien-être animal, l'alimentation, la nutrition, l'environnement, ainsi que le génie.

2215 Notre mémoire porte sur trois objectifs. Premièrement, nous voulons démontrer la  
capacité du secteur de la recherche et du développement québécois à répondre efficacement aux  
besoins. Deuxièmement, nous désirons porter à l'attention de la Commission que des solutions  
2220 potentielles répondent adéquatement aux problématiques soulevées. Et finalement, nous voulons  
également souligner que des actions concertées de recherche et développement devront  
obligatoirement et préalablement être menées pour s'assurer de ne pas mettre en péril l'efficacité  
et la compétitivité de la production, tout en répondant aux attentes de notre société et en tenant  
compte de sa capacité de payer.

2225 En réponse aux objectifs de notre mémoire, nous voulons souligner les réalisations  
caractéristiques de la recherche et développement québécoises ainsi que les défis prioritaires, et  
cela dans les domaines de la génétique, de la santé, du bien-être, de la nutrition alimentation, de  
la gestion des déjections et de l'économie.

2230 Pour les fins de la présentation cet après-midi de notre mémoire, je voudrais uniquement  
souligner que la santé animale a des effets bénéfiques sur l'environnement, car il est reconnu que  
des animaux sains ont un impact environnemental moindre que des animaux qui souffrent de  
diverses pathologies.

2235 D'autre part, je voudrais également souligner à la Commission que des préoccupations  
reliées au bien-être des animaux ne doivent ni ne peuvent être négligées ou sous-estimées lors de  
l'évaluation du ou des modèles de production.

2240 Tous les exemples de réalisations et de défis que je vais présenter ici, cet après-midi, ont  
pour objectif de réduire les rejets à la source. Ainsi, les progrès génétiques de la production  
porcine ont eu des effets très bénéfiques sur l'environnement.

2245 Par exemple, à la demande de nos consommateurs, l'épaisseur de gras dorsal, c'est-à-  
dire la réduction du gras des animaux, a été réduite de 7 millimètres au cours des vingt dernières  
années. Dans la même veine, la durée d'élevage par la génétique a été réduite de 25 jours. Si on  
combine les caractères d'évaluation de ces deux critères, c'est-à-dire la réduction du gras dorsal  
combinée à la réduction de la durée d'engraissement, ça génère naturellement une réduction de  
consommation d'aliments et une meilleure conversion alimentaire.

2250 Plus spécifiquement au cours des trois dernières années, nos calculs montrent que  
l'amélioration à la conversion alimentaire a permis de réduire la consommation d'aliments de nos  
porcs de 10 kilos, ce qui engendre une réduction des rejets d'azote et de phosphore de 6.2 %.  
Vous comprendrez donc qu'il est nécessaire de poursuivre les progrès de la génétique au cours  
des prochaines années et ainsi bénéficier de leurs impacts positifs sur l'environnement.

2255 La recherche et le développement en économie a aussi ses défis à relever. Les  
producteurs et les conseillers de notre secteur d'activité doivent être appuyés par de l'information  
précise et uniforme quant aux coûts, aux impacts économiques des différentes options pour se  
conformer aux différentes exigences environnementales. Ils doivent également être appuyés par  
le développement d'outils de gestion intégrant les indicateurs environnementaux. D'autre part, le

2260 développement de guides et de scénarios budgétaires pour les producteurs intéressés à démarrer ou à reconvertir leurs élevages vers d'autres modes de production doit également être rendu disponible.

2265 Comme je viens de le démontrer, la génétique porcine québécoise et l'amélioration génétique se fait de façon continue. En conséquence, la recherche et développement du Québec doit toujours maintenir ses connaissances à jour pour ce qui a trait au besoin nutritionnel des porcs, de façon à rencontrer plus précisément le besoin de ceux-ci. D'autre part, de nombreux ingrédients sont disponibles sur le marché et de nombreux deviendront également disponibles en vue d'améliorer la position environnementale de la production.

2270 Il est nécessaire, pour la recherche et développement au Québec, de maintenir ses connaissances à jour au niveau des différents additifs alimentaires, des différents enzymes disponibles, tels que la phytase, les acides aminés, ainsi que les ingrédients qui contribuent à réduire les rejets de métaux lourds dans l'environnement. Finalement, il est nécessaire  
2275 d'améliorer nos connaissances sur les différents systèmes de distribution des aliments.

On peut diminuer l'impact de nos élevages sur l'environnement sous différents aspects. Dans le cadre de notre mémoire, on veut particulièrement soulever le rôle qu'on peut y jouer du bâtiment jusqu'à l'entreposage. Alors, je vais faire état des défis de la recherche et du  
2280 développement au Québec à solutionner ou à trouver des solutions et solutionner les questions relatives à la gestion des déjections, la gestion des émissions gazeuses et des odeurs, ainsi que la gestion de l'eau.

2285 Les déjections sont gérées au Québec sous deux formes principalement: la forme liquide, c'est-à-dire lisier, bien connue de tous, et il y a également la forme solide ou sur litière.

Étant donné que la gestion sous forme lisier est celle qui est utilisée le plus largement par nos producteurs au Québec et qu'il est difficilement réalisable de modifier ce fait à court terme, ne serait-ce que pour des considérations techniques ou économiques, il y a lieu d'envisager une  
2290 façon de gérer ces déjections séparée, c'est-à-dire gérer séparément les parties solides, les parties liquides et ça, au bâtiment.

Un exemple de défi qui se pose, que doit relever la recherche et développement au Québec, est au niveau de la gestion du lisier dans son ensemble. Il y a lieu d'accentuer les efforts  
2295 de recherche sur des méthodes de réduction des nuisances, notamment sur les fréquences d'évacuation du lisier à l'extérieur des bâtiments pour l'effet que cette mécanique ou que cette régie, je devrais dire plutôt, a sur l'émission gazeuse et l'émission des odeurs. De plus, cette régie est une condition préalable au traitement partiel des lisiers.

2300 La gestion séparée des parties solide et liquide présente de nombreux avantages et présente un excellent potentiel, tant au niveau technique qu'économique. Alors, les avantages seraient de réduire les émissions gazeuses et les odeurs dans le bâtiment et potentiellement à l'épandage, et permettre une gestion plus flexible des éléments fertilisants par le compostage, la granulation et l'épandage.



2305

La séparation à la source, d'autre part, à l'intérieur du bâtiment, présente de belles opportunités. Par contre, des travaux de recherche et développement, principalement de développement, je devrais dire de mise au point, doivent être reconduits, par exemple sur des technologies de dalots en pente, courroies performées ou tapis inclinés.

2310

D'autre part, des efforts doivent être mis à améliorer les traitements mécaniques du lisier frais à la préfosse en vue d'améliorer leur efficacité à séparer le phosphore des déjections, développer une méthode d'évaluation standardisée des appareils. Et finalement, il faut s'assurer d'une approche intégrée qui tienne compte de la mise en marché des sous-produits générés.

2315

Pour ce qui concerne le traitement complet, bien que de nombreuses recherches aient eu cours sur cette technologie tant au Québec qu'au Canada, qu'à travers le monde, nous croyons que la recherche et développement doit se poursuivre sur ce type de technologie, entre autres pour en améliorer l'efficacité et certainement pour en améliorer les coûts. Il est nécessaire également, dans ce style de technologie, de s'assurer d'une approche intégrée qui tienne compte de la mise en marché des sous-produits.

2320

2325

Finalement, la forme de gestion sur litière est la forme qui est préconisée par plusieurs de nos concitoyens. Dans l'état actuel des connaissances de ce type de gestion, nous croyons qu'un certain nombre de questionnements doivent être répondus préalablement à une recommandation à grande échelle de ce type de gestion. Par exemple: répondre aux questions relatives à la conception des bâtiments et aux méthodes de régie; répondre au questionnement relié à la santé des animaux qui y sont élevés; la salubrité de la viande qui y est produite; aux émissions de gaz à effet de serre, tel que le  $N_2O$ , et les autres gaz, tel que l'ammoniac produit par ce type de support.

2330

2335

Au niveau de la gestion des émissions gazeuses et des odeurs, la recherche et développement au Québec peut permettre d'évaluer et de mettre au point des systèmes de traitement d'air, développer des structures de recouvrement de fosse qui soient viables sur le plan technico-économique, préciser les critères de site d'implantation des bâtiments en regard de la topographie et la direction des vents dominants, développer des outils de mesures d'odeurs et des mesures de risques et, finalement, permettre de quantifier l'impact des haies brise-vent dans nos conditions québécoises.

2340

Au bâtiment, le défi qui se présente à la recherche et développement québécoise est de peaufiner nos systèmes d'abreuvement des animaux afin de réduire encore plus le gaspillage d'eau. Il y a lieu également d'améliorer nos techniques de lavage pour réduire les quantités d'eau utilisées. Et finalement, la R & D doit être appliquée au niveau des types de toiture à utiliser qui permettent de soustraire l'eau de pluie du volume des liquides des fosses.

2345

Je termine ma présentation en formulant les recommandations que nous énonçons. La première est de s'assurer que l'implantation de nouveaux sites de production se fasse à des distances ne mettant pas en péril la biosécurité des élevages déjà en place.

2350            Sans présumer des recommandations de la Commission, nous croyons qu'il serait plus  
efficace que les recherches et expérimentations dans le secteur de la R & D québécoise soit  
coordonnées pour s'assurer de la réussite des actions. Cette recommandation sous-entend le fait  
que c'est une chose de conduire des activités de recherche et développement par organismes de  
recherche, mais il est beaucoup plus productif de les coordonner en fonction d'objectifs visés et,  
2355            s'il y a lieu, de favoriser le travail multidisciplinaire.

              Plusieurs actions en R & D s'avèrent nécessaires et préalables à la prise de décision et à  
l'orientation du ou des modèles de production porcine québécoise. Il faudrait donc que la société  
québécoise concède au secteur porcin et au milieu de la recherche le temps nécessaire à cet  
2360            exercice fondamental qui consiste à élucider les problématiques, proposer des actions en  
recherche et développement, les réaliser et en assurer le transfert technologique. Et à cet effet,  
le temps nécessaire est fonction des équipes, des ressources disponibles et de leur coordination.

              Finalement, que le financement public soit assuré afin de permettre la disponibilité des  
2365            ressources nécessaires au déroulement des activités de recherche et de développement et de  
transfert technologique selon les échéanciers projetés. La recommandation sous-entend que les  
activités de recherche et de développement et de mise au point doivent être conduites  
préalablement à la recommandation des différentes technologies, de façon à ce que nos  
producteurs de porcs n'aient pas à faire les frais de leur mise au point.

2370             
              Merci d'avoir reçu notre mémoire.

**LA PRÉSIDENTE :**

2375 Monsieur Falardeau, je vous remercie. Je vais céder tout de suite la parole à monsieur Beauchamp, je vais revenir avec ma question un petit peu plus tard.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2380 Je pense que c'est important d'avoir un centre qui puisse coordonner la recherche, et on voit qu'il y a énormément de travaux entrepris.

2385 Ce que je me demandais, je regardais la liste de vos membres, etc. et je cherchais des gens de la... il y a beaucoup d'organisations: il y a le MAPAQ, la FPPQ, le CFQ, le SEPQ, le CVC, l'AQINAC, l'Université Laval, l'Université McGill, etc. Et je me demandais, y a-t-il du monde de la Santé? Y a-t-il du monde de l'Environnement? Y a-t-il du monde des MRC? Y a-t-il du monde des consommateurs? Je comprends que c'est des organismes de recherche, mais avez-vous à côté de ça un comité consultatif qui permettrait...

2390 Ma thèse est la suivante. C'est qu'au fond, on trouve dans ce qu'on cherche, et ce qu'on cherche est lié aux problématiques qu'on développe, donc aux questions qu'on se pose. Alors, comme on voit qu'on est dans des questions fort complexes, est-ce que vous avez un comité aviseur, vous avez d'autre monde qu'uniquement ceux-là pour ventiler un peu les projets de recherche et ouvrir à d'autres champs de recherche, en tout cas vous soutenir dans la ventilation des champs de recherche que vous avez.

**M. PIERRE FALARDEAU :**

2400 Comme j'ai expliqué, notre conseil d'administration est composé d'organismes qui proviennent de la production, gouvernement, abattage-transformation et organismes de recherche comme université, entre autres.

2405 Il faut comprendre que le mandat qui est confié au CDPQ est de promouvoir le développement technologie, promouvoir des projets de soutien à la production en vue d'améliorer, entre autres, la productivité, l'efficacité de nos fermes et permettre de produire un produit en lien avec ce que nos consommateurs désirent. C'est le mandat du Centre de développement.

2410 Pour répondre à votre question, je vous dirais, selon les problématiques soulevées et les projets qui doivent être mis en place, le CDPQ travaille toujours en collaboration avec les partenaires avec lesquels on doit travailler. Alors dans l'avenir, j'ignore comment on s'y prendra dans l'avenir, mais je dirais dans l'avenir, s'il y a lieu de s'adjoindre des professionnels chercheurs en santé ou en d'autres sphères d'activités, de façon à conduire des recherches qui répondent mieux aux besoins, ce n'est pas du tout exclu.

2415 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je vous donne juste un exemple. On est dans un débat dont on ne sort pas, qui est la filière lisier, la filière litière. Or, vous avez de la recherche lisier, vous n'avez pas de recherche litière, si j'ai compris. En avez-vous?

2420

**M. PIERRE FALARDEAU :**

Oui, j'ai soulevé...

2425

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous en avez?

2430

**M. PIERRE FALARDEAU :**

Oui, je l'ai soulevé. Et dans le mémoire...

2435

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous en avez, bon. C'est le genre de chose sur laquelle on a des besoins pour valider le débat public. Quand on n'a pas d'étude d'ailleurs, un débat public, on est fragile.

2440

**M. PIERRE FALARDEAU :**

Notre mémoire fait état de nombreux aspects de recherche à conduire au niveau de la litière.

2445

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce que vous en conduisez?

2450

**M. PIERRE FALARDEAU :**

Monsieur Pouliot peut peut-être m'aider à répondre à cette question-là.

2455

**M. FRANCIS POULIOT :**

Présentement nous agissons, personnellement, la CDPQ, bien, personnellement ou en tant que membre du CDPQ, on travaille, entre autres, avec le Centre québécois d'expertise en production porcine, qui est la porcherie école de l'ITA de La Pocatière. Donc, on travaille plutôt présentement sous forme exploratoire pour déterminer les problématiques qui vont amener, entre autres, plus au niveau développement, développement de techniques comme, entre autres, comment on gère la litière, quel type de produits ou quel type de substrats on va utiliser pour favoriser le compostage, entre autres.

2460

**M. PIERRE FALARDEAU :**

2465 J'aimerais compléter ma réponse à monsieur Beauchamp. Je veux juste vous mentionner un exemple d'implication plus large qu'au secteur de la production. Je peux vous mentionner que le docteur Broes, qui oeuvre en santé porcine chez nous, est impliqué sur les dossiers de Santé Canada.

**LA PRÉSIDENTE :**

2470 Est-ce que je me trompe ou pas, j'ai compris que vous exerciez vos champs de recherche à l'intérieur de la ferme jusqu'à la fosse?

**M. PIERRE FALARDEAU :**

2475 Exact.

**LA PRÉSIDENTE :**

2480 Donc, est-ce que le traitement de lisier, par exemple, est une activité que vous avez délaissée ou sur laquelle vous travaillez peut-être un peu moins, si on regarde la somme des efforts que vous consacrez, si vous le faites, à cette activité-là? Est-ce qu'on peut penser que vous y avez accordé moins d'effort parce que c'était un objet qui se situait à partir de la fosse?

2485 Je sais que vous travaillez beaucoup à la réduction à la source du phosphore dans les déjections. Mais vous semblez travailler beaucoup plus à la source qu'au bout du processus pour réduire les impacts environnementaux.

**M. PIERRE FALARDEAU :**

2490 Oui. Je vais répondre à ça en deux volets. Le centre oeuvre en développement technique et technologique dans des sphères qui sont complémentaires, c'est-à-dire que notre travail n'est pas de refaire ce que d'autres organisations font. Alors, on prône la coordination, on prône la concertation et on la vit à tous les jours en recherche et développement.

2495 Pourquoi on est impliqué dans la section plus spécifique du bâtiment jusqu'à la fosse? C'est effectivement une sphère qui est non couverte par les autres organismes de recherche. Et, bon, si dans le passé il semble qu'on a moins travaillé au niveau du traitement complet, j'expliquerais ça tout simplement par une question de ressources, disponibilité de ressources.

2500 **M. FRANCIS POULIOT :**

Parce qu'il y a aussi une question d'expertise. C'est que les systèmes de traitement complet sont plus complexes puis ils requièrent plus de ressources. Et puis aussi, c'est une

2505 question de champ d'expertise. C'est des expertises qui sont différentes, je dirais, si on regarde au bâtiment, traitement à la source versus le traitement complet.

**LA PRÉSIDENTE :**

2510 Mais quand vous parlez d'un effort encore plus grand de concertation, est-ce qu'il y a des champs particuliers de recherche que vous visez?

**M. PIERRE FALARDEAU :**

2515 Ce qu'on dit dans notre recommandation, c'est de s'assurer de la coordination des efforts de recherche en environnement à travers les organismes qui y jouent et axer les efforts de recherche, orienter la recherche selon des objectifs précis, de façon à obtenir des résultats.

**LA PRÉSIDENTE :**

2520 Et d'éviter que...

**M. PIERRE FALARDEAU :**

2525 Le dédoublement.

**LA PRÉSIDENTE :**

... que le producteur aussi ait continuellement à s'ajuster.

2530 **M. PIERRE FALARDEAU :**

Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2535 Et à déboursier ou à investir en implantant de nouveaux procédés ou de nouvelles façons de faire.

**M. PIERRE FALARDEAU :**

2540 Il est clair que oui, la production porcine, pour reprendre ce qui a été dit cet après-midi, subit la pression de la société. Je peux vous dire qu'à notre niveau recherche et développement environnemental, on a la pression des producteurs, il faudrait avoir les réponses pour hier, d'où l'importance de coordonner pour efficacité et avoir les réponses le plus rapidement possible.

2545

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Avez-vous une idée du mécanisme de coordination que vous souhaitez?

2550 **M. PIERRE FALARDEAU :**

C'est sûr que, le centre, on joue notre rôle, si minime soit-il, mais il est clair pour nous que les organismes qui vont contribuer à financer les efforts de recherche sont les mieux placés pour favoriser la coordination.

2555

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Parce que plusieurs organismes ont dénoncé devant nous le fait que le ministère de l'Agriculture s'est un peu sorti de champs de prospection. Est-ce que son rôle est devenu trop modeste là-dessus? Est-ce qu'il y a une espèce de leadership plus important qu'il peut jouer sur les réflexions fondamentales autour de l'agriculture?

2560

**M. PIERRE FALARDEAU :**

Je ne répondrai pas directement à votre question. Bon, monsieur Landry l'a dit récemment, il y aura des supports financiers à la recherche pour soutenir les producteurs en environnement. De mémoire, c'est ce qu'il a dit récemment. Donc, on peut penser que le gouvernement du Québec soutiendra des efforts de recherche et développement en environnement. De quel ministère, je l'ignore.

2565

2570

Ce que je dis, c'est que ces organismes-là gouvernementaux devront, devraient se soucier également de coordonner les efforts entre les différents organismes par souci d'efficacité.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2575

Bien sûr. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2580

Monsieur Marquis.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci, madame la présidente. On sait les inquiétudes de beaucoup de gens concernant les maladies exotiques et vous nous parlez effectivement que vous êtes impliqués au niveau du développement d'un plan intégré de contrôle des maladies exotiques. Je ne sais pas si vous pouvez nous dire un peu ça cadre dans quoi exactement? C'est un plan national? C'est un plan...

2585

**M. RÉAL BOUTIN :**

2590

Oui, c'est le docteur André Broes qui travaille à ce niveau-là, c'est des plans nationaux. Il fait partie avec l'ACIA, l'Agence canadienne des inspections des aliments, ils font partie d'un groupe pour développer des modèles en plan d'urgence.

2595 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Des plans d'urgence au cas où il arrive quelque chose?

2600 **M. RÉAL BOUTIN :**

Oui, au cas où il arrive une contamination par les maladies exotiques.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2605 D'accord. J'aurais peut-être une autre courte question. Et en fait, elle touche un peu le développement de la génétique. C'est que vous nous avez parlé de tout le travail qui est fait au niveau génétique et au niveau de l'alimentation, et finalement, on aurait l'impression que le porc québécois est tout à fait différent du porc d'ailleurs.

2610 Est-ce qu'au niveau de la mise en marché, c'est quelque chose qui peut être utilisé ou si ce n'est pas si loin que ça? En un mot, est-ce que notre porc, quand vient le temps de le mettre en marché, il y a des particularités qui pourraient être valorisées, valeur ajoutée directe, si on veut?

2615 **M. PIERRE FALARDEAU :**

Je vais essayer de répondre au mieux. J'espère que je comprends bien la question.

2620 Il est clair que la sélection génétique qui s'est effectuée au Québec a produit un porc de très haute qualité. On l'a fait, au départ, à la demande des consommateurs québécois. On a réduit substantiellement l'épaisseur de gras, le gras qu'il y a dans notre porc. On a également un porc qui pond des qualités de viande exceptionnelle. La génétique s'est développée en regard d'une production de viande fraîche au Québec, parce que c'est de la façon qu'on la consomme.

2625 Ce qui explique en grande partie le succès qu'on a, je dirais, nos consommateurs en consomment en grande quantité et les consommateurs extérieurs également en réclament. À preuve de l'efficacité de notre sélection génétique, je dirais, d'autres pays aussi aujourd'hui sont intéressés, montrent des intérêts marqués à acquérir de la génétique québécoise.

2630 Je ne sais pas si je répons adéquatement à votre question?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui, tout à fait, c'est l'objet de ma question.



2635

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

2640

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, madame la présidente. Vous touchez un peu le thème de la biosécurité. Et on entend des propos relativement au danger d'avoir une trop grande proximité des élevages porcins. Avez-vous actuellement fait des études là-dessus? Entendez-vous en faire?

2645

Et on a entendu des producteurs de sujets reproducteurs qui disaient: «Il devrait y avoir une règle qui empêche une autre porcherie, là où il y a des établissements de reproducteurs, à moins de 3 kilomètres de distance.» Alors, sur ce thème-là, avez-vous une expertise?

2650

**M. PIERRE FALARDEAU :**

Je vais demander au docteur Boutin de répondre à votre question. Docteur Boutin connaît très bien les aspects biosécurité.

2655

**M. RÉAL BOUTIN :**

Je dirais qu'il y a des études, mais que les études dans ce domaine-là, c'est très, très difficile de reproduire en modèle expérimental ce qui se produit réellement dans le champ. Ce qu'on a fait ou ce qui a été fait à travers le monde, c'est plus des vitesses de dérive sanitaire à travers les années.

2660

Comme au Danemark, ils ont peuplé plusieurs centaines d'élevage avec des sujets dits assainis, c'est-à-dire qui n'avaient pas de maladie, et ils ont regardé la dérive sanitaire selon tel type de pathogène et la vitesse de dérive sanitaire selon leur situation. Et ils se sont aperçu très vite que les élevages qui étaient les plus rapprochés étaient beaucoup plus -- la vitesse de contamination se produisait beaucoup plus vite, de sorte qu'il est sorti de ces recherches-là -- ce n'est pas des recherches, c'est plus des recherches épidémiologiques, en fait, c'est des études à posteriori qui sont faites -- ils se sont aperçus qu'une distance de 3 kilomètres, c'était la distance qui ressortait le plus souvent comme étant moins à risque de se contaminer avec du mycoplastre. C'est un pathogène qu'ils ont étudié beaucoup.

2665

2670

Cette distance-là est arbitraire. Parce qu'on sait que plusieurs pathogènes comme la fièvre aphteuse, la pseudorange, l'influenza, le coronavirus respiratoire voyagent sur des distances qui sont beaucoup plus longues que 3 kilomètres. Pour vous donner un exemple, la fièvre aphteuse peut facilement faire 40 kilomètres en milieu terrestre et même 200 kilomètres au-dessus de la mer. Donc, il n'est pas question d'essayer de construire des élevages pour se prémunir de ces infections aériennes là.

2675

2680 Mais la distance de 3 kilomètres est sortie dans plusieurs études ou études  
épidémiologiques parce que c'était cette distance-là qui nous protégeait de la plupart des  
pathogènes qui infectaient nos élevages.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2685 Merci. Sur un autre thème, dans la section où vous parlez de progrès génétiques, vous  
mentionnez la question des OGM, des organismes génétiquement modifiés, pour dire qu'ici, au  
Québec, il n'y a pas de porc génétiquement modifié pour la consommation humaine. Par contre,  
on sait que l'Université de Guelph a fait des recherches dans ce domaine-là pour développer des  
porcs qui, par modification génétique, font l'équivalent de ce que fait l'injection de la phytase.

2690 C'est sûr que les OGM, les consommateurs, une part importante des consommateurs est  
très critique par rapport à cette chose-là. Donc, c'est dangereux de s'enligner dans une direction  
comme celle-là. Par contre, d'autres disent: «Il y a des progrès tellement importants à faire par  
ces techniques-là qu'on ne peut pas vraiment les bouder.»

2695 Alors, dans votre centre, avez-vous, au-delà de dire qu'il n'y en a pas actuellement, en  
regardant l'avenir, avez-vous une politique par rapport à la modification génétique dans le  
domaine porcin?

2700 **M. PIERRE FALARDEAU :**

On a effectivement une orientation à ce niveau-là, au niveau du programme d'évaluation génétique, le porc de race au Québec. Et comme participant au programme national d'évaluation génétique, on a également la même politique.

2705

Dans notre optique, l'objectif, à court ou moyen terme, est certainement de ne pas produire un porc modifié génétiquement. On croit encore que la génétique quantitative, c'est-à-dire utiliser les meilleurs de la progéniture et les faire se reproduire selon les critères qu'on recherche, alors on croit encore que l'utilisation de la génétique quantitative est encore la meilleure méthode pour améliorer nos porcs.

2710

D'autre part, sur certains critères qui prendraient une période beaucoup trop longue pour générer du progrès génétique -- je vais vous donner un exemple: qualité de la viande, par exemple. Bon, pour améliorer... je vais vous donner un exemple qu'on conduit régulièrement, ça va être plus simple encore.

2715

Alors, sur d'autres critères qui seraient extrêmement longs à améliorer par la voie quantitative usuelle, ce qu'on fait, c'est qu'on utilise quand même la génétique moléculaire. Alors, il est possible, aujourd'hui, de savoir par des méthodes, des tests, des épreuves sérologiques, entre autres, de savoir si un animal montre un gène désirable ou indésirable. Ça, c'est possible sur certains aspects. À partir du moment où on sait qu'un animal est porteur d'un gène indésirable, ce qu'on fait, c'est qu'on ne garde pas cet animal-là dans la progéniture.

2720

Alors, c'est la façon d'utiliser la génétique moléculaire dans le cadre de la génétique quantitative et sans produire un porc OGM. Alors, cette forme d'utiliser le moléculaire à travers le quantitatif va se développer au cours des prochaines années certainement. Entre autres, si on envisage la résistance immunitaire des animaux par la voie génétique, ça existe, c'est en développement actuellement.

2725

2730

Est-ce que je réponds adéquatement?

**LA PRÉSIDENTE :**

2735

J'en ai une dernière. Vous mentionnez dans votre mémoire qu'il faut accroître la formation de la main-d'oeuvre et de tous les intervenants oeuvrant dans la production porcine. Considérez-vous que, actuellement, il y a carence de ce côté-là ou qu'il y a des outils inappropriés pour transmettre le savoir, les produits de la recherche aux secteurs qui doivent les mettre en application?

2740 **M. PIERRE FALARDEAU :**

Je répondrais, pour nous, le défi est de rendre le fruit des différentes recherche et développement, il y en a en grand nombre au Québec et de façon continuelle, notre défi est de rendre disponible ces résultats-là aux producteurs, aux conseillers. C'est une question de ressources, c'est une question de moyens.

2745 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est un souhait que vous exprimez.

2750

**M. PIERRE FALARDEAU :**

Définitivement.

2755 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça prendrait peut-être 1 M\$ de plus. Je vous laisse ne pas répondre. Sur ce, je vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique et d'avoir enrichi notre connaissance du secteur de la production porcine. Merci beaucoup.

2760

Alors, il nous reste un intervenant cet après-midi. Il s'agit de l'Agence forestière des Bois-Francs. Alors, j'invite ses deux représentants, soit monsieur Pierre Gaudet. Bonjour, monsieur Gaudet. Et monsieur Stéphane Lebel. Bonjour, monsieur Lebel.

2765 **M. PIERRE GAUDET :**

Madame la présidente, messieurs les commissaires, j'imagine que l'assemblée d'aujourd'hui, par le murmure qu'elle avait en arrière, se demande qu'est-ce que vient faire une agence forestière à une audition comme celle-ci.

2770

Et d'entrée de jeu, je voudrais vous préciser que notre objectif à nous, ce n'est pas de venir apporter une contribution de positionnement dans le débat qui existe dans la société actuellement, mais on est plus là à titre de venir partager avec les commissaires que vous êtes un certain nombre d'inquiétudes et peut-être faire deux, trois petites recommandations qui sont fort simples. Mais on ne prétend pas être des spécialistes de l'industrie et avoir science infuse pour faire des propositions qui ne sont pas contredisables par personne.

2775

Par le contenu de notre mémoire, vous allez voir que les inquiétudes que l'on soulève traitent beaucoup plus que la question de l'industrie porcine comme telle, mais traitent plus de la concentration d'élevage, de la pression sur l'utilisation des espaces, des effets que ça a ici et qui sont marqués maintenant de façon plus spécifique depuis l'adoption d'une réglementation gouvernementale sur la question de l'utilisation du phosphore, entre autres, comme étant un

2780

critère d'évaluation. Et on va tenter de vous faire une petite démonstration de ce que ça fait dans la région que l'on dessert, c'est-à-dire le Centre-du-Québec, la région 17.

2785

Monsieur Lebel qui est ingénieur forestier, qui est directeur général de l'agence, va vous présenter le mémoire. Et si vous avez des questions, on sera volontaires pour y répondre.

**M. STÉPHANE LABEL :**

2790

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

**M. PIERRE GAUDET :**

2795

Je voudrais apporter deux petites nuances. Quand on parle du compte de taxes, ici, c'est l'évaluation municipale disponible sur le compte de taxe. Ce n'est pas la facture de taxe comme telle.

2800

Deuxième élément que je voudrais apporter une petite nuance aussi, je ne suis pas en train de corriger ce qui a été fait par les autres là, mais quand on dit: «suite à l'imposition des exigences environnementales», c'était toujours selon les sources d'information qui proviennent du ministère de l'Environnement. Parce qu'il y a peut-être des sources d'information qui sont contradictoires ailleurs. On a pris, pour dire ça, ce qui était disponible dans l'appareil gouvernemental.

2805

Et peut-être, je disais d'entrée de jeu, il faut dire que l'objectif est simple: quelle est la situation équilibrée à être capable de garder sur un territoire pour faire en sorte qu'il y ait compatibilité dans des activités et qu'il y ait un partage des ressources, qui fait en sorte que l'ensemble des aspects sont pris en compte?

2810

J'ai écouté la présentation de plusieurs mémoires cet après-midi, où on parle beaucoup d'économie, mais il n'y a personne qui parle jamais de qu'est-ce que ça coûte de penser qu'à l'économie. Parce que ne faire que regarder l'addition de la colonne de chiffres en bas de l'exercice, si on ne prend pas en contrepartie les autres facteurs que constituent les coûts sociaux, les coûts de remplacement...

2815

Et je vais vous donner un impact juste bien simple. Quand tu déboises beaucoup, juste pour l'agriculture elle-même, puis moi je suis un agriculteur, ça adonne, la perte de terre qu'on a par l'érosion éolienne... moi, chez nous, il y a des journées dans le mois de mai, on n'est pas capable de travailler parce que ça a trop poudré, la poudrière qui vient des terres pas mal plus loin, il y a à quelque part un problème. Il faut qu'on trouve une solution. Puis cette solution-là ne réside pas uniquement dans la question de l'élevage du porc. Puis je ne sais pas si c'est votre mandat ou pas mais, globalement, il y a de quoi qu'il faut qu'on regarde, puis l'équilibre entre l'ensemble des écosystèmes doit être pris en compte.

2825

Puis on croyait, puis j'étais un de ceux qui croyaient que nos grands-pères avaient été paresseux de ne pas déboiser une partie des lots. Je suis en train de me dire: ils n'avaient peut-

être pas été à l'université, mais depuis qu'on les a déboisés ces bouts de lots-là, on a du trouble à plein dans beaucoup de municipalités. Pensons-y, on va trouver des solutions.

2830

**LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Les plantations qui ont fait l'objet de subventions, est-ce qu'il y a un engagement qui doit être pris par le propriétaire de ce lot-là pour le conserver jusqu'à maturité? Et s'il le coupe, est-ce qu'il y a un retour automatique des subventions reçues?

2835

**M. PIERRE GAUDET :**

Le contrat qui lie un propriétaire avec le conseiller forestier, il n'est pas jusqu'à la maturité des travaux qui ont été faits là, il est pour une période de cinq ans. L'autre partie, on a étudié beaucoup quelle sorte de recours on pouvait utiliser, mais quand ça se passe, ça, il y a toujours trois, quatre propriétaires qui ont passé entre les deux.

2840

Vous savez, la société est intelligente. Quand elle pense qu'elle peut être prise en défaut en quelque part, elle trouve un moyen d'éviter le défaut avant qu'il arrive. Puis la beauté des choses aujourd'hui, dans la société dans laquelle on vit, c'est que les règlements sont faits pour être contournés. Ça fait que tout le monde travaille avec ça.

2845

Là, avec la réglementation municipale qui intervient, la protection de la ressource, dans certaines réglementations municipales, c'est par là que la solution va arriver.

2850

**LA PRÉSIDENTE :**

Comment?

2855

**M. PIERRE GAUDET :**

Parce que le fait que quelqu'un doive demander un permis pour faire des travaux, il y a déjà une information qui est nécessaire préalablement et là, il y a une vérification: «Est-ce que le lot sur lequel on demande un permis pour faire du déboisement pour des fins de mise en culture ou autre éventuellement...», bien là, *drette* là, d'entrée de jeu, on va être capable de vérifier si ce lot-là a bénéficié d'un programme d'aide ou un programme de subvention.

2860

Et dans ce qui s'est passé avant aujourd'hui... puis je voudrais vous faire remarquer que dans les chiffres qu'on donne sur les superficies dans la MRC Nicolet-Yamaska, on parle d'une donnée qui s'établit de 88 à maintenant. Mais si on étudie un peu plus profondément les chiffres, la pression la plus forte, elle a été dans les trois dernières années, il n'y avait pratiquement rien avant.

2865

2870

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous nous avez informés aussi dans ce mémoire que vous étiez en train d'effectuer une étude exhaustive sur le reboisement du territoire, de 90 à maintenant. Est-ce que ce genre d'étude-là est fait sur l'ensemble des territoires des associations forestières?

2875

**M. STÉPHANE LABEL :**

Oui.

2880

**LA PRÉSIDENTE :**

Chacune procède...

2885

**M. STÉPHANE LABEL :**

Exactement. Suite à la demande du Service canadien des forêts, il y a une étude exhaustive à travers le Québec.

2890

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et quand les résultats de ces études-là vont-ils être disponibles?

2895

**M. STÉPHANE LABEL :**

Autour du 15 mai.

2900

**LA PRÉSIDENTE :**

Si c'était possible, la Commission apprécierait prendre connaissance de ces informations.

2905

**M. STÉPHANE LABEL :**

D'accord, pas de problème, oui.

2910

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2915

Oui. Juste là-dessus, pour bien comprendre. Quand on a posé des questions sur le déboisement, on a eu le chaud et le froid, on n'a pas pu voir très clairement là-dessus. Dans le cas de ce que vous autres, vous observez, vous êtes une agence forestière des Bois-Francs, dans les Bois-Francs, vous avez observé du déboisement à des fins d'épandage.

**M. STÉPHANE LABEL :**

2920 Oui, ça, c'est certain, sauf qu'on ne l'a pas quantifié. Il y a d'autres agences qui sont en train de faire des études comparatives, des photos satellitaires. Mais nous, on va le faire à l'automne prochain. Ça fait qu'on n'a pas de chiffres précis de la superficie déboisée.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2925 Votre première recommandation à la fin, vous dites:

*«Que les surplus de lisier soient traités de façon à ce qu'on puisse l'épandre sec ou semi-sec. On pourrait l'utiliser alors comme fertilisant naturel en forêt(...)»*

2930 Est-ce qu'on doit fertiliser la forêt?

**M. PIERRE GAUDET :**

2935 C'est-à-dire qu'entre la déboiser et la fertiliser, si on regarde l'ensemble écologique global, ça va être quoi qui va être préférable?

2940 La faire disparaître pour des fins de fertilisation ou bien non se servir d'une partie des éléments fertilisants pour la faire croître. Ce n'est pas un besoin naturel, on en convient, mais si on fait du déboisement pour des fins... parce que là, il y a des places où, dans le territoire ici, sans que ce soit extravagant — et le danger quand on dit quelque chose, c'est toujours que quelqu'un parte avec ce qu'on dit et le traiter comme si c'était l'ensemble de la réalité, ce qui n'est pas toujours le cas — mais il y a des épandages qui se sont faits sur les souches.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2945 Hein!

**M. PIERRE GAUDET :**

2950 Il y a de l'épandage qui s'est fait...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2955 Les gens coupent, ils coupent pour couper.

**M. PIERRE GAUDET :**

Il y a des épandages qui se sont faits sur des souches, pas en quantité industrielle là. Je ne veux pas qu'on parte en peur en disant: «Le déboisement s'est fait spécifiquement là-dessus.»



2960 Mais à titre d'exemple, quand c'est fait comme ça, ça ne serait-tu pas parce que la terre qu'on a défrichée, c'était pour se rendre conforme à la norme phosphore, point?

Si les paramètres qui sont identifiés aujourd'hui par d'autres intervenants font démonstration qu'il y a erreur dans la façon de calculer les choses depuis le début, avez-vous regardé c'était quoi la grandeur du dégât à la fin de l'exercice?

Quand on fait une recommandation, puis si ce n'est pas scientifique notre recommandation, c'est de dire: bon, bien, si c'est vrai qu'on a un problème, peut-on regarder si la forêt pourrait faire partie de la solution? Quand on fait une proposition comme celle-là, on dit: peut-être qu'on devrait vérifier si la forêt pourrait faire partie de la solution.

Mais il y a une chose qu'on sait, il y a des recherches qui ont été effectuées, puis la fertilisation avec du lisier en forêt, il ne faut pas y penser. Ça donne l'effet contraire à ce qui est recherché. Pourrait-on regarder s'il y a d'autres avenues? Puis c'est dans l'esprit de...

2975 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

«Ça donne l'effet contraire», ça veut dire que ça ruisselle et ça ne nourrit pas les arbres?

2980 **M. PIERRE GAUDET :**

Ils crèvent. Ce n'est pas chinois! Dans certaines essences, ça crève parce que le foliaire n'est pas capable de faire la digestion de ça.

2985 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et avez-vous...

2990 **M. PIERRE GAUDET :**

Regardez bien, là, quand je vous dis ça, moi là...

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2995 Je regarde, certain.

**M. PIERRE GAUDET :**

3000 Moi, je suis carré un peu dans ma façon de dire les choses, mais quand on a discuté de la question du mémoire au conseil d'administration de l'agence, plusieurs des partenaires, dont les conseillers forestiers qui livrent le programme journalièrement sur le terrain, puis les gens des industries papetières nous ont dit: «Ces tests-là de mettre du lisier en forêt, il ne faut absolument pas y penser. Ça a été testé et puis on perd notre production.» Peut-être qu'il aurait fallu...

3005 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Savez-vous pourquoi?

3010 **M. PIERRE GAUDET :**

On m'a expliqué que c'était à cause de la capacité de la feuille d'assimiler... puis là, tu es ingénieur, toi là; si je me mêle trop, tu me ramèneras. Parce que moi, j'ai le droit de me tromper dans la vie parce que je n'ai pas de diplôme, mais je continue de penser pareil.

3015 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez votre diplôme de la vie.

3020 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais quand on a un diplôme, on dit que c'est ça. Puis même si on se trompe, on dit: «Ce n'est pas grave, j'ai mon diplôme et c'est vrai.»

3025 **M. PIERRE GAUDET :**

Tu prends quelqu'un qui a un autre diplôme, qui va dire le contraire, puis tu fais juger ça par une Commission ou un troisième.

**LA PRÉSIDENTE :**

3030

Mais il me semble qu'il y a eu des expériences qui ont été tentées pour utiliser les boues de papetière dans les forêts. Est-ce que ça a été un succès ou pas?

**M. STÉPHANE LABEL :**

3035

Je ne suis pas assez connaissant dans ça. Ça a été mitigé par rapport à ça. Mais on revient toujours à la question d'épandage, quand est-ce qu'on peut le faire. Quand on est en plus jeune plantation, ça peut être facilement réalisable, mais dès qu'on tombe avec une hauteur de plantation élevée, on a des problèmes...

3040

**LA PRÉSIDENTE :**

Techniques.

3045

**M. STÉPHANE LABEL :**

... très importants.

**LA PRÉSIDENTE :**

3050

Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3055

Continuons donc sur ça. J'imagine que le lisier, vous ne l'épandez pas par avion. Ce serait intéressant, n'est-ce pas!

**M. STÉPHANE LABEL :**

3060

On l'a déjà fait au niveau des érablières.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3065

Mais dans le cas d'un fertilisant, donc, vous arriveriez avec des choses sec ou semi-sec à identifier des besoins de fertilisation des arbres. Et là, est-ce que vous avez des données sérieuses qui laissent entendre que les arbres ont besoin de phosphore, ils ont besoin d'azote plus que leur en donne l'état naturel?

**M. PIERRE GAUDET :**

3070

Ce que j'ai essayé de vous répondre tout à l'heure, ce n'est pas automatique que la forêt a besoin d'avoir une fertilisation pour produire plus de matière ligneuse. Ce qu'on vous dit quand on pose cette question-là, plutôt de détruire de la forêt pour des fins environnementales, pourrait-on étudier si on peut s'en servir de cette forêt-là. Est-ce que ça peut être un autre des éléments

3075

digesteurs pour être capable d'utiliser cette ressource-là. C'est dans ce sens-là qu'on pose la question. On ne la pose pas en termes de besoin.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3080

Mais malheureusement, l'intervenant qui vous précédait, ils sont partis, et c'est un beau projet de recherche, ça.

**M. PIERRE GAUDET :**

3085

Oui, mais on les connaît.

**LA PRÉSIDENTE :**

3090

Oui, monsieur Dumais?

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

3095

Madame la présidente, une petite curiosité. Avec quel appareil on étend du lisier sur les souches?

**M. PIERRE GAUDET :**

3100

Avec un épandeur conventionnel parce qu'on a rasé les souches assez bas de terre. Ce n'est pas chinois, pas du tout. Il faudrait que je vérifie si elles sont encore là, mais j'aimerais bien ça vous le montrer. Ce n'est pas chinois *pantoute*. Oubliez pas que le monde ne manque pas de génie, il y en a en masse.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3105

Les souches n'ont pas repoussé?

**M. PIERRE GAUDET :**

3110 Ça les aide à pourrir. Elles pourrissent plus vite. Parce que tu amènes une bonne source d'azote. Puis plus que ça, moi, chez nous, chez moi, on a mis du lisier sur des haies pour les faire pourrir plus vite. Je ne parle pas à travers mon casque là.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

3115 Est-ce que c'était des haies riveraines?

**M. PIERRE GAUDET :**

3120 Non. C'était des souches qui avaient été arrachées. Parce qu'on en a fait, nous autres aussi, de la remise en culture. Quand je dis ça, je ne m'exclus pas, moi là. Je ne suis pas en train de m'exclure comme individu de ce débat-là.

3125 J'essaie juste qu'on prenne une photo dans la nature de ce qu'est la réalité, en acceptant que cette réalité-là, il y en a d'aucuns à qui elle plaît, puis il y en a d'autres à qui elle ne plaît pas. Puis on a besoin de prendre une photo grandeur nature par rapport à l'ensemble, puis d'admettre à quelque part qu'il y a des problèmes qui sont des fois beaucoup plus causés par des perceptions que par des réalités. Mais quand la perception est terriblement importante, elle finit par devenir une réalité qui n'est pas facilement mesurable, puis ça crée des psychoses. On en voit en masse. On en a vu. On a rien qu'à regarder ce que ça fait tout de suite.

3130 Qu'on veuille, qu'on ne veuille pas, il y a un problème. Puis c'est certain, certain qu'il y a des solutions. Ce n'est pas parce qu'on va chercher bien haut qu'on va trouver les solutions; on a rien qu'à se ramener le nez bien proche de terre, on va trouver toutes les réponses là.

3135 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur ce, je vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

3140 Alors, la Commission ajourne ses travaux. Elle reprend ce soir, à 19 h 30. Nous avons six présentations à nouveau. Alors, à plus tard.

\*\*\*\*\*

3145 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office  
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes  
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

3150

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**